

EN GUISE D'ÉPILOGUE¹

A. Préliminaires

Ce fut sans le moindre regret que Jean-Théodore de Bavière quitta sa principauté mosane pour ses évêchés allemands. Certes, le prince-évêque continua à porter une attention aux affaires liégeoises mais de manière plus que sporadique et souvent superficielle. En effet, si à diverses reprises, il fut amené à intervenir aussi bien dans des questions de politique extérieure et de souveraineté que dans des querelles douanières et des conflits de compétence, ce fut toujours pour répondre aux requêtes de l'empereur ou complaire aux volontés du roi ou encore, le cas échéant, pour donner suite aux instances de son Conseil de Régence. Par ailleurs, la présence permanente de troupes sur le pays, conséquence de la guerre de Sept-Ans, ne devait guère inciter le prélat à regagner les bords de la Meuse.

Durant huit années que dura cette absence, Jean-Théodore ne revint qu'à deux reprises dans la principauté, pour de brefs séjours d'ailleurs. Une première fois pour s'efforcer de recueillir la succession de son frère, Clément-Auguste, surnommé « Monsieur Cinq Eglises » et une dernière fois pour y mourir. Le reste de son règne

¹ Pour la rédaction de ces pages, nous avons considérablement résumé le texte, d'ailleurs inachevé, d'un manuscrit intitulé « Liège pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763). Contribution à l'histoire politique et diplomatique de la principauté de Liège sous le règne de Jean-Théodore de Bavière (1743-1763) ».

Afin d'éclairer le lecteur, signalons entre autres auteurs, H. RAAB, *Clemens Wenzelaus von Sachsen und seine Zeit 1739-1812*, 1, Freiburg im Breisgau, 1962 ; M. WEITLAUFF, *Kardinal Johann Theodor von Bayern (1703-1763) Fürstbischof von Regensburg, Freising und Lüttich. Ein Bischofsleben im Schatten der kurbayerischen Reichskirchen Politik*, Regensburg, 1970 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège à Claude-Etienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778)*, Liège, 1977 ; G. HANSOTTE, *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, Histoire quantitative et développement de la Belgique au XIXe siècle*, II-3, Bruxelles, 1980 ; B. DEMOULIN, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 31, Principauté de Liège, Paris, 1998 ; C. MARECHAL, *Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre la France et la Principauté de Liège : le traité de 1772*, mémoire de licence de l'université de Liège, Liège, 1975-1976 ; S. DUBOIS, *Les bornes immuables de l'État : la rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et Principauté de Liège)*, A.P.A.E., 102, Heule, 1999 ; D. VANDERHAEGEN, *La diplomatie belgo-liégeoise à l'épreuve. Etude sur les relations entre les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège au XVIIIe siècle, Etudes sur le XVIIIe siècle*, 30, Bruxelles, 2003 ; C. QUOILIN, *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)*, A.H.L., 57, Liège, 2004.

se partagea entre sa douce Bavière et les délices de Passy, une agréable petite ville d'eau sise près de Paris. En Allemagne, sa principale préoccupation demeura la brigue d'un évêché prestigieux. Et d'ambitionner tour à tour Eichstätt, Cologne, Munster, Paderborn et Hildesheim mais avec de moins en moins de réussite. L'hostilité des Chapitres métropolitains, les réticences du Saint-Siège et surtout la vie scandaleuse du cardinal furent à l'origine de ces échecs successifs.

Mais là ne résida pas l'essentiel de son activité. Peu soucieux de sa mission de pasteur, généralement laissée à ses suffragants, et déléguant l'administration de ses évêchés à de hauts dignitaires, le plus souvent des favoris, Jean-Théodore s'abandonnait avec délice, en compagnie d'un cercle restreint d'intimes et de courtisans, aux voluptés de la vie. Apprécié de son neveu, l'électeur de Bavière, il mena dans un premier temps à la Cour de Munich une existence fastueuse où la douceur de vivre le disputait à la recherche effrénée du plaisir. Il coulait des jours paisibles et heureux entre ses résidences d'Ismaning, d'Altötting et le somptueux palais de Nymphenbourg.

Cependant, cette douce quiétude et cette exquise félicité allaient être inexorablement troublées suite à la volonté du cardinal de Bavière d'imposer à son parent la présence de sa nouvelle maîtresse : la comtesse Alleardi², la fille d'un officier subalterne. Elle avait certes épousé un haut dignitaire de l'entourage électoral

² Issue d'une famille originaire de la Suisse, Marie-Anne Peslerin, fille de Laurent, capitaine au service de Bavière, et d'Anne-Marie Tscherni (?), naquit à Munich, le 12 septembre 1733 vers 18 heures. A la mort de son père, survenue lors du siège de Philippsbourg (juin-juillet 1734), elle et sa mère se trouvèrent réduites à la misère, malgré une pension de l'électeur. Ce profond dénuement, allié à un certain tempérament, devait amener la jeune femme à vivre du commerce de ses charmes. Sa réputation de fille légère était déjà bien établie lorsque le cardinal de Bavière fit sa connaissance à la Cour électoral en 1749. Cette vie galante lui permit de contracter un brillant mariage. En effet, elle épousa dans la capitale bavaroise, le 10 février 1752, un vieux barbon, le comte Adelhardus Alleardi, chambellan de l'électeur de Bavière et général de la Garde. En 1758, Jean-Théodore s'amouracha de la nouvelle comtesse qui très rapidement supplanta la Sedlnitzki. Alleardi, très endetté, ferma les yeux sur cette liaison. En récompense de sa passivité, il reçut du prince-évêque, le 29 octobre 1759, la charge de grand maître d'hôtel et de grand argentier. Devenue maîtresse en titre, la courtisane s'efforça d'être admise dans l'entourage de Maximilien III Joseph mais en vain. Ses origines roturières constituaient un obstacle insurmontable. Ce rejet catégorique amena une rupture entre le neveu et l'oncle. Ce dernier quitta à tout jamais la Bavière pour aller filer le parfait amour à Passy, une petite ville d'eau située dans la proche banlieue parisienne. La conduite des deux amants choqua grandement l'opinion publique de sorte que le couple fut contraint de quitter Paris pour revenir à Liège. Dans la capitale principauté, la comtesse continua à mener une vie aussi éhontée que scandaleuse (vénalité excessive, concussion répétée, moralité plus que douteuse). Cette attitude lui attira l'opprobre générale. La mort de Jean-Théodore de Bavière l'obligea le 30 mai 1763 à quitter définitivement la principauté. Elle poursuivit sa vie de courtisane qui la conduisit finalement à Venise où elle épousa en 1769 un prince de l'illustre lignée des Cornaro au grand dam de la famille et du Sénat de la ville. Elle était toujours en vie en avril 1785. A.O.W., *P.E.*, 51, Antici à Brocal, Rome, 6, 20.VI.1767, originaux ; Brocal à Antici, Antici à Brocal, [Warfusée], Rome, 4, 11.III.1769, copie, orig. ; A.E.L., *Familles, de Crassier*, 48, Maréchal à de Crassier, « Avroy lez Liège », 30.III.1763, orig. ; C.P., 3040, Gretzmiller à Chestret, Vienne, 23.IV.1785, copie ; O.A.M., *Taufbücher, St Peter*, MM 107, p.115 ; M. WEITLAUFF, o.c., p.521-522.

mais ce mariage brillant n'avait nullement effacé ses origines roturières. Cette grave atteinte à l'étiquette scandalisa les proches du prélat et provoqua un tollé général à la Cour de Maximilien III Joseph. D'ailleurs cet impair allait brouiller à tout jamais l'oncle et le neveu au point que Jean-Théodore quitta définitivement la Bavière au début du mois d'avril 1760 à destination de Paris où il continua à filer le parfait amour avec sa nouvelle conquête. Là aussi, sa conduite plus que dissolue choqua profondément l'opinion publique au point que l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont³, stigmatisa ces turpitudes en chaire de vérité et exigea de voir le cardinal quitter le pays sans tarder. Devant une aussi tempétueuse admonestation, force fut au prince de regagner sa principauté mosane où il rendit l'âme le 27 janvier 1763.

B. La marche à la guerre

1. Le renversement des alliances

Si le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait rien changé aux sentiments de Marie-Thérèse à l'égard de Frédéric II, – elle restait plus que jamais attachée à la reconquête de la Silésie, si chère à son cœur, – il n'en allait pas de même sur le plan de l'échiquier européen. Les alliés de la veille commençaient à se regarder comme des chiens de faïence et les ennemis d'hier semblaient vouloir composer. Bref, de nouvelles alliances se tramaient, de grands bouleversements politiques se profilaient à l'horizon.

L'Autriche, déçue dans ses attentes par la Grande-Bretagne et plus que désabusée à l'égard des Provinces-Unies, envisageait de se tourner vers sa rivale séculaire. La France, lasse des défections successives de la Prusse et de plus en plus inquiète de l'hégémonie grandissante de l'Angleterre, paraissait disposée à donner une suite favorable à ces avances. Ce rapprochement trouva sa conclusion avec la signature à Versailles, le 1^{er} mai 1756, d'un traité d'alliance défensive entre

³ Sur Christophe de Beaumont du Repaire (château de La Roque, 1703 - Paris, 1784), évêque de Bayonne (1741) et archevêque de Paris le 25 août 1754 jusqu'au 12 décembre 1784, date de sa mort, cfr. *D.B.F.*, 5, Paris, 1949, col. 1136-1138, notice de M. PROUST ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p.56⁴.

les deux couronnes. Ainsi se produisit une véritable révolution diplomatique qui consacrait une relative unité de vue entre les Cours de Versailles et de Vienne, d'une part, et les Cabinets de Saint-James et de Berlin, d'autre part. Ainsi s'établit avec cette réconciliation des deux grandes monarchies continentales un nouvel équilibre européen qui devait perdurer jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Cette évolution des relations internationales ne modifia en rien l'attitude de la France et de l'Autriche – les Pays-Bas – à l'égard du Pays de Liège. Si la première continua d'exercer sur cette petite terre d'Empire un protectorat bienveillant, elle n'entendait pas pour autant tolérer la moindre atteinte à ses intérêts dans la principauté, à preuve la question bouillonnaise. Quant au gouvernement de Bruxelles, il n'envisageait nullement, malgré cette alliance, de considérer son voisin sous un angle plus favorable. Au contraire ! Les difficultés subsistantes entre les deux États, loin de s'aplanir, ne cessèrent de se multiplier et de s'aggraver et leur entente de se dégrader au fil du temps.

2. Les relations bruxello-liégeoises

L'année 1755 s'était soldée par un cuisant échec des négociations entre Liège et Bruxelles. Les conférences avaient été sèchement rompues et l'espoir d'un accommodement était devenu plus que chimérique tant les esprits étaient échauffés et vive l'hostilité des deux parties. Qu'il s'agisse des difficultés soulevées au sujet de la souveraineté de Fontaine-l'Évêque dont les origines remontaient au 14^e siècle, du libre transit par le bureau de Cheratte ou de la continuation des chaussées vers les Provinces-Unies et la France, les Brabançons faisaient flèche de tout bois pour contrecarrer les vues de leur voisin. A ces frictions, s'ajoutait une guerre douanière qui n'avait cessé de sévir et de s'amplifier. Quant au seul point acquis, le démergement du Démer, il était dans l'impasse la plus complète suite à la mauvaise volonté des Liégeois. Par la suite, d'autres démarches eurent lieu épisodiquement pour tenter de mettre un terme à tout ce contentieux mais en vain. En matière de contestations territoriales et de conflits douaniers, des ouvertures furent de nouveau faites en 1758 et des pourparlers se déroulèrent conjointement à Munich et à Bruxelles. Mais ils n'aboutirent pas davantage, l'Autriche souhaitant attendre la fin du

conflit pour entreprendre de nouvelles tractations. Celles-ci reprirent en août 1766 sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont mais une fois encore les conférences échouèrent. Quant à la continuation des chaussées, les travaux n'avancèrent qu'à petits pas suite à la mauvaise volonté affichée par les différents acteurs en présence. De sorte qu'à la fin du règne de Jean-Théodore de Bavière, leur état d'avancement n'avait guère beaucoup évolué. Quel que fût le problème envisagé, force était de constater que les relations bruxello-liégeoises n'avaient réussi qu'à s'envenimer. La volonté du Pays de Liège d'établir des relations privilégiées avec les Pays-Bas autrichiens se soldait en définitive par un lamentable fiasco. Il sera laissé à Velbruck, futur prince-évêque, de mettre un terme à ces interminables querelles de juridiction et à ces ancestraux conflits de souveraineté. Il lui appartiendra également de faire cesser la guerre douanière par la signature le 26 août 1780 d'un traité d'entente entre les deux gouvernements. Quant aux chaussées, il faudra attendre la fin de l'ancien régime pour voir enfin la principauté dotée d'un réseau digne de ce nom.

3. Hierges et l'Entre-Sambre-et-Meuse

a) Une baronnie contestée

En ce début d'année 1756, l'affaire de Hierges paraissait être tombée dans la plus totale léthargie. Les États tardaient à délivrer leur réponse au dernier mémoire de Bodson et cette lenteur ne semblait guère inquiéter le Cabinet de Versailles. Et pourtant, le feu couvait sous la cendre car la question de la baronnie allait prendre une tournure qui ne permettrait plus une solution amiable du contentieux. En effet, les trois ordres du pays, en dépit de leur promesse, avaient fait dans une réplique une nouvelle fois mention de la possession du duché de Bouillon. Ce manquement fâcha grandement le duc de Choiseul qui refusa de recevoir le mémoire aussi longtemps qu'y figurerait la moindre allusion à la souveraineté contestée. Cependant, les Liégeois n'avaient fait que se référer à l'article 28 du traité de Nimègue. Pourtant, les pourparlers s'envenimèrent au point que le ministre des Affaires étrangères menaça de rompre les conférences et de soutenir les prétentions du duc de La Tour d'Auvergne sur Hierges, si les dirigeants principautaires persistaient dans leur entêtement et s'acharnaient à justifier un droit « aussi vain qu'illusoire ». Soucieuse

de terminer amiablement le différend, la Régence promit de s'en tenir désormais à la seule question de la baronnie et se déclara prête à renouer le dialogue dès le 19 mai 1757. Cependant, elle ne put s'empêcher de vouloir voir insérer dans les protocoles des prochaines négociations que l'absence de référence à la question bouillonnaise ne devait porter « aucune atteinte aux droits de l'Eglise de Liège sur Bouillon. » Décidément, les Liégeois étaient incorrigibles ! Cette clause restrictive, jointe aux tergiversations et aux attermoiements répétés des gouvernants principautaires, devait inéluctablement provoquer la rupture du dialogue. Comment, en effet, dans ces conditions, réussir à s'accorder. De nouvelles conférences furent néanmoins arrêtées pour le 15 juin 1758 mais elles ne s'ouvrirent finalement que le 4 avril suivant, soit après une interruption longue de près de deux ans. Comme les précédentes, elles s'enlisèrent dans les méandres de la chicane de sorte que le statut du duché de Bouillon et de la baronnie de Hierges demeura en suspens jusqu'au décès de Jean-Théodore. Sous le règne de son successeur, la question fut mainte fois évoquée mais sans déboucher sur une solution. Encore une fois, il appartiendra à Velbruck de trancher le différend suite à la signature, le 24 mai 1772, d'un traité avec la France. Cet accord stipulait que Hierges faisait partie intégrante du royaume de France. Quant à Bouillon, il devait, malgré la protestation réitérée des princes-évêques, rester un duché souverain jusqu'en 1794.

Assez paradoxalement, l'affaire de Hierges devait avoir des retombées sur la situation intérieure de la principauté. Elle allait être à l'origine d'un conflit aigu entre les échevins de Liège et la Régence et plonger à nouveau la capitale mosane dans une vive effervescence.

Dans son « *mémoire informatif* », le comte d'Erquelines avait à diverses reprises tenu des propos peu amènes, voire même injurieux, vis-à-vis de la Souveraine justice qui n'avait pas hésité à ordonner de « lacérer et de brûler en place publique » le libelle diffamatoire. Mais mal lui en pris car les États pour soutenir leurs prétentions à la souveraineté sur la baronnie avaient emprunté au mémoire un grand nombre de passages. Dès lors, la résolution scabinale risquait fort d'être considérée comme un véritable désaveu de la réfutation liégeoise. Pour ne pas voir invalider les arguments avancés par la Régence, il convenait de faire cesser immédiatement toute procédure et de reporter la sentence sur le champ. Mais c'était-

là mal connaître les juges principautaires. Au lieu d'obtempérer, ils décidèrent d'introduire le 18 février 1756 un recours au Tribunal des XXII, le parangon des libertés publiques. D'autre part, ne doutant pas que le prince-évêque interviendrait de son autorité souveraine pour les contraindre à l'obéissance, ils avaient décidé, s'ils n'obtenaient pas gain de cause, de déférer la cause au Conseil aulique.

Le Chapitre, informé des intentions de la Souveraine justice et de sa détermination à se défendre coûte que coûte, estima que le meilleur moyen de contrecarrer les vues des échevins, était de recourir également à l'empereur. Et, dans l'attente des ordres du cardinal de Bavière, de charger Jean-Henri Schmidt, le résident de la principauté auprès de la Cour de Vienne, de s'employer à obtenir la surséance de toute procédure jusqu'à plus ample information.

Toute cette effervescence au sein de la Cité n'avait pas manqué de réjouir le parti patriotique car à ses yeux ce nouveau démêlé judiciaire allait offrir à l'Autriche une nouvelle occasion d'intervenir dans les affaires liégeoises et de recouvrer ainsi un certain ascendant. Mais la suite des événements devait réduire à néant cet espoir des « bien intentionnés ». En effet, le Conseil privé, redoutant grandement de voir l'empereur s'immiscer dans les affaires intérieures de la principauté, s'empessa d'intimer aux échevins l'injonction du prince-évêque en date du 26 février 1756. Mais contre toute attente, la gent scabinale refusa d'obtempérer aux ordres du prélat. Face à cet acte d'insubordination, aussi inconcevable qu'intolérable, la Régence enjoignit aux juges de se soumettre incontinent sous peine de sédition. La menace porta ses fruits. Le 15 mars, la Souveraine justice, faisant amende honorable, renonçait à son recours aux XXII.

Ce conflit montrait à quel point l'urgence d'une réformation de la justice s'imposait puisque même les garants du droit, les échevins, contrevenaient aux lois fondamentales du pays. Que dire alors des particuliers dont un nombre sans cesse croissant n'hésitait pas à recourir aux suprêmes dicastères de l'Empire, au mépris des privilèges de *non appellando* et de *non evocando*. Il mettait également en lumière toute l'ampleur des conflits de compétence des tribunaux liégeois. Mais il s'agissait-là d'une réforme de longue haleine qui ne devait pas se concrétiser sous le règne de Jean-Théodore de Bavière.

b) L'Entre-Sambre-et-Meuse

Sur le plan économique, les relations entre la France et la principauté de Liège continuaient à se présenter sous les plus favorables auspices. Les deux gouvernements avaient afin de développer leur commerce respectif entrepris depuis plusieurs mois de poursuivre plus avant la réalisation d'une communication libre et directe entre les deux pays. D'ailleurs, à cette fin, les Liégeois n'avaient pas hésité, malgré l'extrême détresse de leurs finances, à débloquer les crédits nécessaires à la réalisation de ces pavés. De leur côté, les Français avaient eux aussi entamé les travaux nécessaires à la réalisation de cette jonction. Malgré l'échec de l'établissement d'une Chambre de commerce, les échanges et les flux financiers entre les deux États se déroulaient d'une manière harmonieuse. Seule ombre à ce tableau idyllique, la pratique d'un protectionnisme généralisé mais des négociations avaient été engagées afin d'en atténuer les effets.

Malheureusement, l'important et rapide développement de la « forgerie » du Hainaut français allait envenimer ces relations. Inquiets du dynamisme de la métallurgie, et plus particulièrement de la clouterie liégeoise, les maîtres de forges hennuyers demandèrent à leur gouvernement de mettre un terme à une concurrence aussi vivace. Celui-ci donna une suite favorable à leur requête en promulguant une série d'édits dont le dernier, daté du 16 mars 1756, portait les taxes à plus du tiers de la valeur marchande du produit.

Face à une telle escalade, il ne restait plus à la Régence d'autre alternative que d'user à son tour de mesures de rétorsion. Et le 14 juin de frapper de droits prohibitifs la sortie du charbon de bois et de la fonte. Pourtant, cette attitude protectionniste n'empêcha pas les Liégeois de proposer à leurs voisins – la France et les Pays-Bas – de tenir sans tarder des conférences afin de convenir « d'un tarif d'égalité sur la forgerie. » Ces ouvertures n'eurent guère de suite. Versailles, et le gouvernement de Bruxelles partageait d'ailleurs pleinement cet avis, ne souhaitait nullement accorder le moindre avantage à un de ses plus dangereux concurrents. Et d'user de représailles plutôt que de faire preuve de conciliation. Et d'appliquer désormais au Pays de Liège des tarifs prohibitifs sur ses importations et ses exportations en provenance du royaume. Malgré cette attitude agressive, les

gouvernants liégeois ne désespéraient pas d'aboutir à la conclusion d'un traité de commerce. Ainsi, en novembre 1761, la Régence profita du départ du cardinal de Bavière pour Paris pour le prier de relancer les pourparlers. Pas plus que les autres, cette tentative ne fut couronnée de succès. Il faudra attendre le règne de Velbruck pour que fût signé, le 24 mai 1772, l'accord tant souhaité.

4. L'incident de Hornes

En ce début de printemps 1756, une nouvelle aussi inquiétante que dramatique allait, telle la foudre, fondre sur le Pays de Liège. En effet, le roi de Prusse formulait par l'entremise de son chambellan, le baron Charles-Louis de Knesebeck⁴, des prétentions à la succession du comté de Hornes. Frédéric II semblait vouloir rééditer « l'exploit » de Herstal. Depuis le 16^e siècle, l'héritage hornois n'avait cessé d'être revendiqué par de nombreux compétiteurs. Mais l'affaire allait cependant prendre un tour inattendu avec le décès en 1754 de la veuve du baron Gotthard-Kraft de Milendonck⁵, un des candidats à cette succession, car son héritier⁶ n'était autre que le baron de Knesebeck.

Cette nouvelle alarma grandement la Régence d'autant que le protégé de Frédéric II était bien décidé à recourir à la Chambre impériale de Wetzlar s'il ne trouvait pas un terrain d'entente. Mais plus que la menace d'un procès, ce fut la sollicitude du monarque pour son chambellan qui inquiéta vivement les dirigeants principautaires. A leurs yeux, il ne faisait pas de doute qu'ils allaient au devant de fâcheux désagréments. D'ailleurs, très rapidement la rumeur publique confirma cette appréhension.

⁴ Sur Charles-Louis von dem Knesebeck auf Tylsen bei Salzwedel, cfr. *N.D.B.*, 12, Berlin, 1980, p.179, notice de G. RICHTER.

⁵ Gotthardt Kraft de Milendonck, fils de Jean et d'Anne-Marie Doublet naquit en 1672. Il embrassa la carrière militaire pour terminer comme colonel de cavalerie au service de la Prusse. Il était baron du Saint-Empire romain, comte de Hornes, seigneur zu Hörstgen, de Frohnenbruck, de Schönau, de Bedbur, de Hüls et Warden. Il avait épousé en 1^{ères} noces, le 2 mars 1695, Marguerite-Elisabeth baronne de Milendonck et en secondes noces, le 13 septembre 1730, Christine-Charlotte baronne de Wylich zu Diersfordt. Il décéda le 28 mai 1749 et son épouse en 1754. E. von OITMAN, *Die Herren von Milendonck aus dem Geschlecht der von Mirlaer*, *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 11, Aachen, 1889, p.28-30.

⁶ L'aïeül du chambellan, Guillaume-Louis von dem Knesebeck auf Tylsen (1663-1732), avait épousé en 1689 Dorothée-Hadrienne baronne de Milendonck, la sœur de Gotthard-Kraft.

Les Liégeois ne furent pas les seuls à être effrayés par la conduite du roi de Prusse. Bruxelles également, suite au danger, s'il venait à être mis en possession du comté, que représenterait la proximité d'un aussi incommode voisin. Marie-Thérèse, pour parer à ce danger, utilisa la même arme que son rival. Elle recourut à un prête-nom, Jean-Baptiste Guazzo de la Motte⁷ pour déférer la cause successorale non pas à la Chambre impériale mais devant le Conseil aulique. Les Provinces-Unies avaient également des raisons de se méfier des agissements de Frédéric II car de toute évidence l'idée du souverain n'était pas de se lancer dans une interminable querelle dévolutive mais bien de renouveler le coup de Herstal, Hornes constituant « le second tome de la pièce ». La crainte de voir le comté se transformer en place forte et la liberté de la Meuse entravée était partagée par les deux gouvernements.

Devant l'absence de réaction des instances dirigeantes liégeoises, Frédéric II s'adressa à Jean-Théodore pour le prier d'intimer à la Régence de donner pleine et entière satisfaction à son chambellan, à savoir, la rétrocession immédiate du comté ou, à défaut, le versement d'une indemnité de deux millions de florins d'Allemagne. Heureusement, l'évolution de la conjoncture internationale – la troisième guerre de Silésie venait de commencer – allait détourner l'attention du grand roi des rives de la Meuse. Suite à ce bouleversement, les Provinces-Unies pas plus que l'impératrice ne furent amenés à intervenir. La République batave se désintéressa complètement de l'affaire tandis que Marie-Thérèse, guidée par une haine indéfectible, engageait son prête-nom à introduire une procédure auprès du Conseil aulique.

Cette double défection fit retomber le différend dans le domaine juridique où il s'enlisa. Comme bien souvent en la matière, le procès s'éternisa au point qu'au 19^e siècle la dévolution du comté n'avait toujours pas été réglée.

⁷ Il s'agit du neveu de Jean-Baptiste de Guazzo de la Motte, bailli de l'abbaye de Bourbourg et dernier descendant mâle de la lignée. Il semble être décédé à Bruxelles en 1760/1761. L. de CRASSIER, *Comté de Hornes. Cour féodale et nouvelles seigneuries*, P.S.H.A.L., 65, 1929, p.331 ; J. RUWET, *Archives et bibliothèques de Vienne...*, p.36 ; I.G., 1987, p.266, n°208, p.331, n°755 ; S. DUBOIS, o.c., p.199, 199⁷⁰.

C. La guerre en « dentelles »

En sa qualité de membre de l'Empire, la principauté de Liège était tenue à un certain nombre d'obligations, principalement d'ordre pécuniaire. Il s'agissait de s'acquitter des « mois romains », payables aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix et de pourvoir, en cas de conflit dans l'Empire, à l'équipement d'un contingent déterminé de cavaliers et de fantassins. Ces contributions financières, très lourdes pour un petit État, n'avaient jamais grandement enthousiasmé les Liégeois. Il était évident que dans le contexte international – l'orage menaçait à nouveau – la mise à contribution du Pays de Liège n'allait guère tarder. Et de fait, le 26 février 1757, François I portait à la connaissance du Corps germanique son intention de lever un certain nombre de mois romains supplémentaires et de réclamer à chaque État son contingent. Afin de répondre à l'invitation de l'empereur, le Cercle de Westphalie convoqua une assemblée « circulaire » pour le 18 août afin de débattre des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire la demande impériale.

1. Mois romains et contingent impérial

a) Un accord avantageux

Si le solde des 30 mois romains réclamés ne posa guère de problème, il n'en fut pas de même du contingent. A l'évidence, les Liégeois étaient totalement incapables de recruter et d'équiper le millier de soldats exigé. Aussi d'envisager d'entrer en négociation avec des souverains plus riches et plus puissants. Et de tourner leur regard vers les électeurs de Cologne, de Bavière et Palatin et aussi vers l'empereur afin de les engager à lever ces troupes à leur place, moyennant paiement. Sur ces entrefaites, la Régence délégua ses commissaires à Cologne afin de participer à l'assemblée du Cercle. Si le principe de fournir le contingent ne fut point remis en cause, il s'agissait de savoir sur quelle base il allait être évalué et réparti. Le point de vue des Liégeois l'emporta lors des discussions. L'unanimité se fit pour prendre comme référence la matricule de 1735. Et un chroniqueur de noter le fait : « Es ist alle wie Luttig. »

Dans le même temps, des tractations se déroulaient à Munich sous la tutelle de Jean-Théodore. Le prélat avait chargé Velbruck de sonder le comte de Podstatzki⁸, le ministre de la Cour de Vienne auprès de l'électeur de Bavière. Les premiers pourparlers ne se révélèrent guère encourageants. En effet, l'empereur ne souleva aucune objection sur le principe de la levée de troupes mais les conditions financières proposées étaient bien trop élevées pour la principauté. Cependant, un terrain d'entente devait se dégager assez rapidement, François I se ralliant finalement aux vues des Liégeois. Malgré un léger froid – une allusion au remboursement des dettes contractées par l'Autriche lors de la dernière guerre – la négociation fut promptement menée par le favori du cardinal de Bavière. Le 15 janvier 1758 l'accord était ratifié à la grande satisfaction des deux parties. Une fois n'était pas coutume, Liège avait réussi à faire prévaloir son point de vue !

b) Un bien lourd fardeau

La prolongation inattendue des hostilités, – les belligérants avaient cru à une campagne rapide et décisive, – eut pour conséquence de grever lourdement le trésor impérial. La gravité de la situation amena l'empereur à solliciter du souverain pontife l'autorisation de réclamer au clergé impérial une contribution exceptionnelle pour le restant du conflit et à exiger de nouveaux mois romains de la part des Cercles. Cet appel à la solidarité du Corps germanique ne pouvait pas plus mal tomber pour la principauté. En effet, la présence des armées fleurdelisées sur le territoire national, l'incursion des troupes du duc de Brunswick⁹ en Campine, l'épuisement du pays et l'état désastreux des finances ne permirent pas aux Liégeois de donner suite à la réquisition impériale. Bien plus, au comble du désarroi et de la désespérance, ils décidèrent de saisir la Diète pour exposer leur extrême détresse.

Cette dérobade fut très mal accueillie non seulement par l'Autriche mais aussi par la France. Pour les deux alliés, il s'agissait-là d'un bien mauvais exemple pour

⁸ Sur Aloïs-Ernest comte de Podstatzki-Lichtenstein (Vienne, 1723 - Olomouc, 1793), homme d'État et diplomate au service de l'Autriche, envoyé de Marie-Thérèse auprès de l'électeur de Bavière du 28 février 1757 au 14 juin 1773, cfr. *Repertorium...*, 2, p.52, 54, 89 ; 3, 63, 64, 67, 72, 75, 80, 97 ; G. KREBEL, *Historisch genealogisch Handbuch*, 1766, p.264.

⁹ Sur Ferdinand duc de Brunswick-Wolfenbüttel-Bevern (Wolfenbüttel, 1721 - château de Vechelde, 1792), feld-maréchal au service de la Prusse, commandant en chef de l'armée de Westphalie en 1757 et vainqueur des batailles de Krefeld (1758) et de Minden (1759), cfr. F. HOEFER, *Nouvelle biographie universelle*, 7, Paris, 1853, col. 645 ; *A.D.B.*, 6, Leipzig, 1877, p.682-690, notice du comte LIPPE ; *N.D.B.*, 5, Berlin, 1961, p.87-88, notice de W. MEDIGER.

les autres États de l'Empire. Devant la gravité de la situation, Velbruck conseilla vivement à la Régence de s'acquitter de ses obligations sans tarder afin de ne pas s'aliéner dans les circonstances présentes la bienveillance des deux puissances. Sage conseil que les États s'empressèrent de suivre. Et de solder aussitôt les dettes vis-à-vis de l'empereur.

Malheureusement, la guerre se prolongeant, François I fut obligé le 15 avril 1760 de réclamer un subside de 40 mois romains. Dans un premier temps, la principauté refusa catégoriquement de s'exécuter mais devant la menace d'une exécution militaire, elle finit par s'incliner. Le même scénario devait se répéter jusqu'à la fin du conflit, époque à laquelle le Pays de Liège était encore redevable de dix mois romains et de onze contingents. Dans l'euphorie de la paix retrouvée, les Liégeois ne firent aucune difficulté pour apurer leurs dettes à l'égard de l'empereur. Mais toujours fut-il que l'appartenance de la principauté au Saint-Empire romain de la Nation germanique avait en définitive coûté aux sujets du prince-évêque la coquette somme de 1,5 millions de florins. C'était là payer bien cher une ancestrale allégeance féodale.

2. Le « denier » de l'empereur

L'appel à l'Empire s'étant finalement révélé insuffisant pour combler le déficit des finances impériales gravement obérées par la poursuite de la guerre, François I avait obtenu sans grande difficulté d'ailleurs de Benoît XIV, au début de l'année 1758, le droit de lever un subside extraordinaire sur l'ensemble des biens et revenus du clergé d'Allemagne. Membre de l'Eglise impériale, l'évêché de Liège, se vit contraint de contribuer « au denier » de l'empereur. Cette nouvelle imposition fut très mal accueillie par le clergé principautaire qui alla même jusqu'à mettre en doute l'authenticité de la bulle pontificale, tant étant grande son aversion à s'exécuter.

Devant les vives réticences des ecclésiastiques liégeois, la Cour de Vienne se résolut à dépêcher sur place un envoyé extraordinaire. Pour mener à bien cette délicate mais combien importante mission, le choix de l'empereur se porta sur le

jeune baron van Swieten¹⁰. Si très rapidement le Chapitre, conscient de la nécessité de cette imposition exceptionnelle, accorda un subside de 40.000 florins, il n'en alla pas de même du clergé secondaire qui s'empressa d'émettre les plus vives réserves. Heureusement, van Swieten, secondé d'ailleurs avec brio par Horion, parvint, grâce à son éloquence et ses talents de persuasion, à vaincre la répugnance du synode qui à son tour consentit un don de 30.000 écus mais à une condition, et elle était de taille, de prélever ce montant sur la caisse extraordinaire des États. Cette prétention fut rejetée sur le champ par les trois ordres du pays comme contraire au rescrit de l'empereur qui stipulait que le subside devait être collecté auprès des seuls ecclésiastiques.

Le clergé ne voulut guère se départir de son exigence. Il s'ensuivit entre le Chapitre et le synode d'interminables discussions aussi spécieuses que stériles qui ne débouchèrent sur aucun accommodement tant était grande l'obstination des ecclésiastiques liégeois. D'ailleurs, ces derniers, bien décidés à ne pas participer à cet impôt exceptionnel, décidèrent de porter l'affaire devant le Conseil aulique, la procédure en justice entraînant la suspension de tout paiement. Mais mal leur en prit car ils furent déboutés de leur plainte et condamnés à s'exécuter. Dès lors, la mort dans l'âme, le clergé secondaire dut se résigner, le 8 décembre 1761, à prélever sur ses fonds propres sa contribution au subside impérial. Finalement, il avait fallu près de 4 ans pour amener les ecclésiastiques liégeois à dénouer les cordons de leur bourse et répondre enfin aux injonctions du pays et de l'empereur. Bel exemple de soumission à l'autorité principale !

3. Un nouveau traité de subsides avec la France

Assez paradoxalement, le renouvellement du traité conclu, avec la France le 15 mai 1753, fut envisagé avant son échéance, suite à la situation plus que désastreuse des finances de Jean-Théodore de Bavière. Les négociations, conduites à Munich, allèrent bon train puisque en moins de trois mois la reconduction de la

¹⁰ Sur Gottfried baron van Swieten (Leyde, 1733 - Vienne, 1803), juriste, compositeur, diplomate, chargé de mission à Bruxelles, (1756), à Liège (1757-1758), à Paris (1760-1763), résident de Marie-Thérèse à Varsovie (février-août 1764), ministre plénipotentiaire à Berlin (1770-1777) et préfet de la bibliothèque impériale à Vienne, cfr. *Repertorium...*, 3, p.85-86 ; C. von WÜRZBACH, *Biographisches Lexikon...*, 41, Vienne, 1880, p.50-54 ; A.D.B., 37, Leipzig, 1894, col. 271-272, notice de K. WEISS.

convention était arrêtée. Grâce à Velbruck, le cardinal se vit octroyer une augmentation de son subside de 25.000 livres. Mais, cet accord scandalisa le grand maître car à ses yeux il était plus qu'indécent. En effet, qu'apportait-il à son maître sinon une misérable aumône ? N'était-ce pas là lui faire injure ? Néanmoins, malgré l'incident, la ratification du traité fut signée le 20 mai 1757. Mais, ne pouvant pas dans la conjoncture présente, courir le risque de s'aliéner la sympathie du cardinal et le soutien de son premier ministre, le Cabinet de Versailles finit, après bien des tergiversations, par accepter malgré l'extrême courtesse du trésor royal de porter la subvention à 75.000 livres.

Cet épisode montre à l'évidence la toute puissance et l'extrême ascendant du comte de Horion face à un Velbruck balbutiant. Par ailleurs, éternel panier percé, Jean-Théodore continuera à arguer du renouvellement de ce traité pour réclamer chaque année le versement de son casuel, n'hésitant pas si les circonstances l'exigeaient, à se comporter comme un vulgaire marchandeur. La prodigalité légendaire du cardinal de Bavière, insatiable quémandeur d'argent, avait fait du prélat un prince totalement inféodé à la France.

D. La « neutralité perméable »

L'évolution de la conjoncture internationale au cours des sept premiers mois de l'année 1756 s'était révélée des plus inquiétantes. L'aggravation de l'état de tension entre la France et la Grande-Bretagne, la signature du traité de Westminster, la prise de Port-Mahon par les troupes du roi-très-chrétien, les succès de Montcalm¹¹ au Canada, les troubles en Indes et les préparatifs militaires de la Prusse avaient singulièrement contribué à renforcer ce climat d'angoisse ainsi qu'à accréditer les propos les plus alarmistes. La menace d'une nouvelle conflagration armée sur le vieux continent paraissait de jour en jour de plus en plus inéluctable. La dégradation progressive des relations austro-prussiennes confirma cette sinistre impression, d'autant que l'ultimatum de Frédéric II, adressé le 2 août à Marie-Thérèse, avait été

¹¹ Sur Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm (château de Candac près de Nîmes, 1712 – Québec, 1759), envoyé en Nouvelle-France en 1756, en qualité de maréchal de camp, pour défendre la colonie contre les Anglais et mortellement blessé à la bataille d'Abraham, cfr. J.-F. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, 29, Paris-Leipzig, s.d., p.55-56, notice de VINCENS SAINT-LAURENT.

repoussé par l'impératrice. Incontestablement, les espérances de paix paraissaient singulièrement compromises en cette fin d'été. L'invasion de la Saxe le 29 août par les armées du grand roi devait leur porter un coup fatal ! Avec cette incursion commençait la troisième guerre de Silésie qui allait se prolonger sept longues années. La paix avait définitivement vécu !

1. Marches et contremarches

Liège allait être de nouveau victime du bellicisme des grandes puissances. En effet, devenues alliées, la France et l'Autriche allaient, dès l'ouverture des hostilités sur les rives du Rhin, assaillir la principauté de réquisitions pour le passage des troupes destinées à couvrir ce front ou à renforcer les contingents engagés dans l'Empire. Ne pouvant que s'incliner devant les exigences de la guerre, les dirigeants liégeois prirent, malgré l'état de délabrement généralisé de la principauté, toutes les mesures utiles pour faire face à cette situation exceptionnelle. Si la Régence put répondre sans de trop grandes difficultés aux demandes de ravitaillement, il n'en alla pas de même du logement. Par ailleurs, comme maintes fois auparavant lors de la guerre de Succession d'Autriche, tous ces passages et mouvements de troupes se firent sans aucunement tenir compte du droit des gens de sorte qu'il en résulta de multiples plaintes. A ces malheurs, s'ajoutait un autre fléau : l'inassouvable voracité des recruteurs. Insatiable dévoreuse d'hommes, la guerre réclamait sans cesse son tribut de sang. Les enrôlements qui trop souvent se déroulaient des de déplorables conditions, – la violence l'emportant trop souvent sur la persuasion, – étaient très mal ressentis par la population au point que le comte de Horion fut amené à s'opposer aux demandes des généraux français. Comme à l'accoutumée, ces marches et contremarches, jointes aux immenses besoins des cantonnements, mirent à mal la principauté. Face à l'extrême épuisement du pays, la Régence allait une nouvelle fois encore s'efforcer de limiter au maximum les ravages de ces incursions répétées. Mais les Liégeois n'étaient pas au bout de leurs peines. En effet, ils furent contraints de souffrir un autre fardeau tout aussi insupportable : la fourniture du charroi – bêtes de somme, voitures, charettes et cochers – nécessaire à tous ces mouvements. En outre, pour éviter le spectre d'une disette, les dirigeants

principautaires prirent toute une série de mesures annonaires qui fort heureusement portèrent leurs fruits.

Suite à la prolongation de la campagne, les demandes se firent plus nombreuses et plus pressantes et les déplacements de plus en plus considérables au point qu'il ne fut plus possible à la principauté de faire face à la situation, au grand dam des militaires et de d'Aubigny. Ce profond mécontentement du Cabinet de Versailles se traduisit par une menace d'exécution et il fallut toute la diplomatie et tout le poids du comte de Horion pour trouver un accommodement et éviter ainsi le pire.

Pourtant dans la capitale mosane, la situation demeurait des plus explosives. Les Liégeois, las d'être victimes de tant d'exactions et d'aussi grands tourments, sentaient une sourde colère les envahir. Dans le faubourg populeux d'Amercoeur, l'exaspération était à son paroxysme. Des troubles éclataient de toutes parts. Le petit peuple, davantage accablé suite au surenchérissement des denrées, était au bord de l'émeute. Bref, suite à cette présence militaire, essentiellement fleurdalisée, la principauté, ployant sous d'innombrables fardeaux, gémissait de plus en plus. Et l'empereur, par ses réquisitions financières – mois romains et contingent – ne faisait qu'ajouter à la détresse générale. Le Pays de Liège était profondément endetté, totalement exsangue et complètement vidé de sa substance !

2. Un vent de panique : les Hanovriens !

Ce fut dans ce moment de grandissime misère et d'extrême détresse que se produisit un épisode particulièrement dramatique : l'incursion des Hanovriens dans la principauté.

En effet, les débuts de la campagne de 1758 sur le Rhin s'étaient révélés des plus désastreux pour Louis XV, ses troupes ayant été contraintes d'abandonner successivement le Hanovre, le Brunswick, la Hesse et la Westphalie. Cette série de

revers avait sérieusement entamé le moral des soldats du comte de Clermont¹² au point qu'une véritable peur panique s'était emparée de ses hommes lors de l'offensive anglo-hanovrienne au début de juin. En conséquence, le généralissime avait entamé un mouvement de repli que la défaite de Krefeld (23 juin 1758) avait transformé en déroute, dégarnissant de la sorte les lignes de la Meuse. Ces bruits de bataille, joints à la débâcle des Français, provoquèrent un véritable affolement dans tout le pays que l'annonce de la prise de Ruremonde, le 28 juin, ne fit qu'accroître.

Partout, ce n'était qu'anarchie et tumulte. La capitale n'échappait pas à la règle. Bien au contraire, elle offrait le spectacle d'un indescriptible désordre et d'une agitation des plus fébriles. La confusion la plus grande régnait tant parmi les troupes du roi qu'au sein de la population. Civils et militaires s'entremêlaient dans un sauve-qui-peut généralisé. Les autorités, elles aussi, participaient à ce vent de panique collective. En effet, n'avaient-elles pas, dans la crainte de voir la Cité exposée au pillage et au saccage, exigé de d'Aubigny d'être débarrassées sur le champ de toute présence militaire ? Heureusement, la prompt réaction du haut commandement français et l'envoi de renforts importants contraignirent le duc de Brunswick à abandonner Ruremonde et à repasser le Rhin, de sorte qu'il était permis de considérer, dès le 3 juillet, l'alerte terminée. En définitive, le pire avait été évité !

3. De cantonnements en hivernages et d'hivernages en cantonnements

L'incident hanovrien n'avait nullement amené les Français à modérer leurs demandes. Indépendamment de l'exigence de millions de rations, les autorités principautaires se voyaient contraintes de fournir un nombre de plus en plus considérable de charrettes. Leur nombre était tellement élevé – plus de douze cents par mois – qu'il était devenu impossible de répondre à cette réquisition. Par ailleurs, la population continuait d'être victime des excès de la soldatesque qui trop souvent se comportait comme en pays conquis.

¹² Sur Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont (Versailles, 1709 - Paris, 1771), prince du sang, abbé de Saint-Germain des-Prés, commandant en chef de l'armée du Rhin en 1758, vaincu de la bataille de Krefeld, cfr., *D.B.F.*, 8, Paris, 1956, col. 1491-1493, notice de ROMANT D'AMAT.

A l'automne, la campagne s'achevant, le Pays de Liège, fut de nouveau confronté au problème du passage des troupes avec son cortège de maux et de misères. Malgré toute sa bonne volonté, il fut impossible à la Régence de faire face à ces nouvelles exigences tant la principauté était épuisée. Pourtant, le pire restait à venir ! Si les Liégeois avaient pu précédemment échapper aux affres des quartiers d'hiver, il n'allait plus en être de même en cette fin d'année 1758. La nouvelle, tant redoutée, tomba le 20 octobre. Il s'agissait de recevoir 36 escadrons et 8 bataillons, soit un total de plus de dix mille hommes, tant dans les campagnes que dans la capitale et ses faubourgs. La charge était lourde. Afin d'alléger le fardeau de cette occupation, les dirigeants principautaires dépêchèrent auprès du maréchal de Belle-Isle¹³ Van Eyck en vue d'obtenir une réduction des effectifs. Mais cette représentation fut vaine. La seule concession consentie par le ministre de la Guerre fut d'exempter la capitale de tout logement à condition de laisser deux portes de la Cité à la libre disposition des troupes du roi. Néanmoins, à cette disposition, s'ajouta la promesse de solliciter de Louis XV un acompte substantiel sur les avances fournies par la principauté. Une fois encore, force fut aux Liégeois de s'incliner et le 12 novembre 25 escadrons et 4 bataillons, – finalement le nombre de soldats à accueillir avait été revu à la baisse, – prenaient leurs quartiers dans le pays. Dans le même temps, les mesures nécessaires à la bonne tenue des cantonnements étaient arrêtées.

Si la Régence parvint tout au long de cet hivernage à donner suite aux multiples réquisitions indispensables à la subsistance d'une armée au repos, il n'en alla pas de même pour le train. En effet, devant le nombre considérable de charrettes à fournir, les Liégeois adoptèrent une attitude passive, se contentant le plus souvent à ne procurer que la moitié du charroi réclamé, et encore à certaines conditions. Cette attitude irrita grandement le commandant de la place de Liège, le comte d'Andlau¹⁴. Celui-ci, afin de n'être pas « dans la nécessité d'agir d'autorité », se résolut d'en référer au maréchal de Belle-Isle pour le prier d'inviter Aubigny à intervenir auprès de Jean-Théodore de Bavière en vue d'obtenir satisfaction. Le

¹³ Sur Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de Belle-Isle (Ville-Franche-de-Rouergue, 1684 – Versailles, 1761) maréchal de France (1741), ministre d'État le 16 mai 1756 et secrétaire d'État au département de la guerre le 3 mars 1758, cfr. *D.B.F.*, 5, Paris, 1949, col. 1336-1338, notice de M. PREVOST ; M. ANTOINE, o.c., p.26.

¹⁴ Sur François-Léonor comte d'Andlau (?, 1710 - Paris, 1763), lieutenant général au service de Louis XV, commandant de la place de Liège de 1759 au 8 mars 1763, cfr. *D.B.F.*, 2, Paris, 1936, col., 859, notice de M. PREVOST ; J.-B. de COURCELLES, *Dictionnaire historique des généraux*, 1, p.103-104.

diplomate bourguignon ne fut pas le seul à solliciter le cardinal pour le prier d'enjoindre à la Régence de répondre avec un plus grand empressement aux démarches du Cabinet de Versailles. Le chevalier de Folard, le ministre de Louis XV à la Cour de Munich, se fit également l'écho des doléances du général. Le prince-évêque s'empressa de donner satisfaction aux récriminations des deux résidents. Non seulement, il rappela au Conseil privé que son premier ministre, le comte de Horion, avait seule autorité pour trancher les questions militaires mais il alla jusqu'à confier, par une déclaration en date du 22 mars 1759, à son commissaire général, le baron de Blisia, « le commandement des charettes. »

Ces pleins pouvoirs jetèrent la consternation parmi les officiers du prince car, à leurs yeux, ils étaient tout à fait contraires aux lois fondamentales du pays. Et la Régence de remonter au prélat toute l'inconstitutionnalité de sa décision. Reconnaisant le bien-fondé de l'argumentation, Jean-Théodore s'empressa de révoquer son ordre. Le problème du charroi ne devait pas constituer la seule difficulté à laquelle se heurta la principauté. La question des approvisionnements, suite aux énormes quantités réclamées, posa aussi problème. Pourtant, la Régence, malgré l'extrême dénuement des villes et des campagnes et l'état déplorable des finances du pays, s'était toujours prêtée aux exigences du haut-commandement français. Mais cette fois, les dirigeants liégeois, devant le profond accablement de la principauté, n'acceptaient de s'exécuter qu'à la condition de recevoir du Trésor royal un acompte sur les dettes de guerre. Cette réserve fut très mal accueillie non seulement par le Cabinet de Versailles mais aussi par Aubigny et Andlau. Les deux hommes firent aussitôt part de leur mécontentement au cardinal de Bavière. Le diplomate, de peur d'être accusé d'avoir tenu des propos inconsidérés, se défendit de n'avoir jamais fait la moindre allusion à une éventuelle promesse d'avance tandis que le général se plaignait du peu d'empressement et de la mauvaise volonté manifestés par l'exécutif principautaire. Outrée, la Régence entreprit par la voie du Conseil privé de réfuter sur le champ les accusations portées contre elle. Certes, il lui était arrivé à l'occasion de montrer peu d'empressement à donner suite aux réquisitions militaires, voire parfois même d'y opposer une fin de non recevoir mais seulement lorsque les intérêts du pays étaient gravement menacés. Par contre, il était évident que les plaintes élevées par Andlau et Aubigny devaient être considérées comme l'expression de leur ressentiment plutôt que comme une preuve

de la mauvaise volonté des Liégeois. Cet incident allait être grave de conséquence car il entacha de manière irréversible les relations des deux hommes avec les instances dirigeantes de la principauté au point de voir leur nom à jamais abhorré des Liégeois. Si le général parvint à surmonter la tempête – son sens du devoir et ses grandes qualités de commandement lui servirent de caution – il n'en fut pas de même du diplomate. Alors qu'il aurait dû être échaudé par cette alerte, Aubigny multiplia impairs et maladresses. Au lieu de se faire humble et modeste, il continua à se conduire avec arrogance et hauteur, s'aliénant la sympathie d'un chacun par son mépris et son infatuation. Bref, à force d'avoir voulu agir en grand et à se comporter en roitelet, il avait fini par se faire unanimement détesté, même par son compatriote, le comte d'Andlau. A cette inimitié généralisée, s'ajoutait la haine que lui vouaient Horion et Van Eyck. Dans un tel contexte quoi d'étonnant que les jours du résident fussent comptés ! Et de fait, le 21 mai 1759, le duc de Choiseul lui signifiait son rappel. La sentence était sans appel ; sa chute était irrémédiablement consommée. Finalement, ce fut le 11 septembre qu' Abraham Durand d'Aubigny, couvert de dettes et honni de tous, quitta définitivement Liège au terme d'une résidence de plus de sept ans. Ainsi s'achevait pitoyablement une carrière qui avait cependant débuté sous les plus favorables auspices.

Avec le retour du printemps, la situation de la principauté s'améliora grandement. L'arrivée de la belle saison annonçait la fin de l'hivernage de l'armée française qui sortit définitivement du pays le 28 mai 1759. Mais cette délivrance avait un goût amer : les frais de la campagne de 1758 et les quartiers d'hiver qui s'ensuivirent, s'élevaient à plus d'un million de livres ! Si le Pays de Liège ne devait plus dans l'immédiat servir de casernement aux troupes fleurdelisées, il se vit cependant transformé en un immense entrepôt. En effet, il devint la plaque tournante, le point stratégique des mouvements vers l'Empire avec pour conséquence un afflux considérable de subsistances (grains, farines, avoines), indispensables à une armée en campagne. Avec ce nouveau rôle dévolu à la principauté se posa avec acuité la question des magasins. En effet, malgré la réquisition de l'ensemble des entrepôts, tant civils que religieux, les aires de stockage se révélèrent insuffisantes pour contenir la masse des approvisionnements rassemblés. Dès lors, il fallut recourir aux particuliers mais ces locations devaient être supportées par le département de la Guerre, solution que le maréchal de Belle-

Isle refusa d'accepter. A ce nouveau problème s'ajoutaient les anciens. Dans leurs déplacements, les Français respectaient rarement l'itinéraire de déviation ; ils continuaient à avoir des exigences exorbitantes et avaient une fâcheuse tendance à se comporter en pays conquis. Cette attitude provoqua parmi la population de vives tensions, d'autant que le conflit se prolongeant, la situation des villes et des campagnes devenait des plus aléatoires. Le monde rural n'était pas le seul à être touché ; les manufacturiers – cloutiers et tisserands – n'étaient pas davantage épargnés. Alors que la misère sévissait dans tout le pays, des grèves éclataient dans les bourgades industrielles. Cet état d'extrême désolation et de profond dénuement incita la Régence à réclamer à Louis XV le solde des arrérages de guerre qui s'élevait pour la campagne précédente à plus d'un million de livres. Et de dépêcher à Paris un émissaire, le comte de Rougrave, qui de concert avec Van Eyck devait s'efforcer de mener à bien cette délicate négociation. D'ailleurs, les Liégeois, afin de voir leur revendication aboutir plus sûrement, n'avaient pas hésité à proposer au maréchal de Belle-Isle, dans le cadre du renouvellement du cartel relatif à la restitution réciproque des déserteurs, de supprimer la clause de non-extradition de leurs nationaux. En agissant de la sorte, ils espéraient se ménager la bienveillance du roi-très-chrétien mais aussi récupérer une part importante des « argents de France » et surtout épargner à la principauté les affres d'un nouvel hivernage. Mais le comte de Rougrave ne put rien obtenir malgré les démarches de Van Eyck et l'intervention personnelle de Jean-Théodore de Bavière. En effet, la situation financière du royaume était des plus catastrophiques et les caisses de l'État demeuraient désespérément vides. Une fois de plus, une espérance s'écroulait !

Avec la venue de l'automne, le spectre de nouveaux quartiers d'hiver ressurgit. Afin d'épargner à la principauté une telle calamité, les dirigeants liégeois entreprirent de nombreuses démarches aussi bien auprès des généralissimes de l'armée du Rhin, les maréchaux de Contades¹⁵ et d'Estrée¹⁶ que du ministre des Affaires étrangères. Heureuse surprise, elles s'avèrent payantes ! Si la principauté

¹⁵ Sur Louis-Georges-Erasme marquis de Contades (Angers, 1704 - Livry, 1795), commandant de l'armée d'Allemagne en juillet 1758 et créé maréchal de France le 24 août suivant, cfr. *D.B.F.*, 9, Paris, 1967, col. 524-525, notice de M. PREVOST.

¹⁶ Sur Louis-Charles-César Le Tellier marquis de Courtevaux, duc d'Estrée (Paris, 1695 - 1771), maréchal de France le 24 février 1757 et ministre d'Etat le 2 juillet 1758, cfr. *D.B.F.*, 13, Paris, 1975, col. 158-159, notice de ROMAN D'AMAT ; M. ANTOINE, *o.c.*, p.98.

ne put prétendre échapper à un nouveau cantonnement, il apparut que la présence des soldats se limiterait à douze escadrons et que les approvisionnements seraient prélevés sur les magasins déjà constitués. La situation s'annonçait moins dramatique que prévue. Cependant une ombre subsistait au tableau : les difficultés soulevées par le charroi. Comme à l'accoutumée, la Régence refusa dans un premier temps de fournir les charrettes réclamées. Mais comme le paiement des arrérages de guerre était toujours en souffrance et que la menace de lourds cantonnements planait toujours, elle accepta finalement de se plier aux exigences des militaires. Le 14 décembre, le duc de Choiseul notifia au Conseil privé la venue de 12 escadrons et de deux bataillons en quartiers d'hiver dans la principauté. Malheureusement, à peine arrivés, les soldats et leurs officiers donnèrent lieu à de multiples plaintes de la part de la population. Ne pouvant tolérer un comportement aussi préjudiciable à leurs sujets, les dirigeants liégeois enjoignirent aussitôt à Van Eyck d'adresser à Versailles les plus vives représentations. Elles portèrent leurs fruits. En effet, Choiseul et Belle-Isle s'engagèrent à faire réprimer avec rigueur les exactions de la soldatesque, à limiter l'utilisation du charroi au seul pays et à prendre en charge les frais extraordinaires des cantonnements. En outre, ils réaffirmèrent leur intention de régler sous peu le paiement des dettes de guerre. Bref, en cette fin d'année 1759, il était permis d'alléguer qu'un climat harmonieux commençait à se rétablir entre la France et le Pays de Liège. Cette atmosphère de concorde se prolongea jusqu'au printemps 1760. Le début de la nouvelle campagne amena le retour des marches et contremarches. La principauté fut de nouveau surchargée de soldats et le commandant de la place, le comte d'Andlau, faisant fi de tout droit, se plaisait à multiplier les atteintes à la souveraineté du prince-évêque. Heureusement, cette recrudescence de malheurs ne devait guère se prolonger au-delà de la mi-mai, suite au départ des troupes françaises de la principauté.

Au début du mois de juillet, Boyer¹⁷, le successeur d'Aubigny, exigea du Conseil privé la fourniture de 200 voitures pour le transport de farine à destination du duché de Juliers. Pour ne pas être accusés d'entraver le service du roi, les dirigeants

¹⁷ Sur Joseph-Roch Boyer de Fonscolombe (Aix-en-Provence ?, 1720 - ?, 1799), diplomate, homme de confiance du duc de Choiseul, entré dans la Carrière en 1746 en qualité de secrétaire d'ambassade à Dresde, puis à Turin (1753), à Rome (1754-1757), à Vienne (1757-1759), ministre plénipotentiaire à Liège du 1^{er} novembre 1759 jusqu'au 19 mai 1761 et enfin envoyé extraordinaire à Gênes (1762-1777), cfr. *Repertorium...*, 2, p.114 ; *D.B.F.*, 7, Paris, 1954, col. 113, notice de ROMAN D'AMAT ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.280-281.

liégeois donnèrent suite à la réquisition du diplomate. Mais, dans le même temps, ils adressèrent les plus vives représentations à Versailles contre ces « demandes continuelles ». Pour le plénipotentiaire français, d'ailleurs relayé par le comte d'Andlau, il ne faisait pas de doute que la mauvaise volonté affichée par la Régence était due à l'influence pernicieuse de Breidbach et de ses acolytes, les deux Chestret. Pour ramener tout ce monde à de meilleurs sentiments, le général préconisa de ne plus soutenir les prétentions du chancelier à l'électorat de Trèves et le diplomate de priver Chestret, père et fils, de leurs gratifications. En outre, les deux hommes décidèrent de faire pression sur le cardinal de Bavière pour l'engager à sévir en toute rigueur contre les deux secrétaires et à inciter Breidbach à faire preuve de plus de modération. Ces démarches n'émurent guère le chancelier. Au contraire, elles le renforcèrent dans sa détermination à s'opposer aux réquisitions du roi très chrétien dans la principauté. Certes, il dut à plusieurs reprises céder à la force et aux menaces. Mais il resta jusqu'à la fin du conflit fermement résolu à contrecarrer la politique de mainmise de la France sur le Pays de Liège, personnifiant de la sorte aux yeux de l'opinion la résistance à l'oppresseur. Jamais Versailles ne devait lui pardonner cette conduite. Les chances du chancelier de coiffer un jour la mitre trévire étaient à tout jamais annihilées.

Avec l'automne ressurgit une fois de plus la menace de nouveaux quartiers d'hiver. Ceux-ci allaient se dérouler à quelques variantes près selon un schéma devenu désormais classique : annonce de la venue d'un nombre élevé de troupes ; négociations pour en réduire l'effectif ; hivernage des différents contingents arrêtés ; problèmes posés par le ravitaillement et le charroi ; difficultés provoquées par l'indiscipline de la soldatesque ; exigences éhontées des hauts-officiers, hargne et morgue des Français ; multiplication des marches et contremarches et enfin, le printemps revenu, dislocation des cantonnements. Ce même scénario avec son cortège de douleurs et de malheurs devait se répéter encore trois longues années jusqu'à la conclusion, le 4 février 1763, de la paix de Hubertsbourg. C'était-là payer bien chère une neutralité perméable !

4. L'embargo sur le commerce des armes

Tandis que s'achevait tout compte fait sur une note pour le moins satisfaisante l'hivernage 1759-1760, la Régence eut à faire face à un problème particulièrement grave dont les origines remontaient à la mi-mars. A cette date, Andlau et Boyer, informés d'un trafic d'armes par les Provinces-Unies à destination de la Prusse, rencontrèrent Velbruck – il avait succédé à son parent, le comte de Horion, en qualité de premier ministre du cardinal de Bavière – afin de décider des mesures à prendre en vue de mettre un terme à ce commerce illicite. Trois résolutions sortirent de ce conciliabule. Il s'agissait tout d'abord d'adresser au Conseil privé un mémoire « protestataire », ensuite d'établir un poste de contrôle à Hasselt, lieu de passage obligé vers la Hollande et enfin d'obtenir de l'empereur un rescrit enjoignant au prince-évêque d'interdire la fabrication d'armes pour les ennemis de sa couronne. Si le général et le diplomate émirent certaines réserves quant au dernier point – ils ne souhaitaient pas voir l'Autriche s'immiscer dans les affaires liégeoises – ils s'empressèrent de mettre les deux autres à exécution. Ainsi, le 18 mars 1760, un détachement de « Royal cravates » saisissait dans la ville lossaine huit caisses d'armes destinées à des banquiers amstellodamois. L'examen des ballots révéla que les fusils interceptés ressemblaient au modèle utilisé par les Prussiens et les Anglais. Cette similitude suffit à décréter la confiscation des armes. Cette décision suscita un vif émoi dans les milieux de l'armurerie et provoqua un tollé général dans la principauté. Le Chapitre fut le premier à réagir. Il réclama la restitution des objets litigieux et fit adresser dans le même temps de vives représentations auprès du Cabinet de Versailles au nom de la liberté de commerce. Le Conseil privé lui emboîta le pas. A ses yeux, une ressemblance avec un modèle prussien ne constituait pas une preuve suffisante d'autant qu'il s'agissait d'une commande destinée à un pays neutre. Et de réclamer les armes confisquées. Pour le ministre de Louis XV, il ne faisait pas de doute que les fusils saisis étaient destinés à l'ennemi. Et d'exiger dorénavant l'inspection de toutes les armes manufacturées dans le pays ainsi que la production d'un passavant délivré par la Régence et visé par l'autorité militaire. Pour les Liégeois, les mesures préconisées par le diplomate étaient trop draconiennes et n'allaient pas manquer d'entraver gravement la liberté de commerce. Boyer s'efforça de les convaincre du contraire. Il ne s'agissait nullement de porter atteinte aux échanges du Pays de Liège mais seulement de lutter avec vigueur et efficacité

contre la contrebande. Cette explication ne convainquit pas davantage Breidbach. Partisan d'une plus grande modération, il souhaitait s'en tenir à la promulgation d'une ordonnance princière, résolution dont le résident français ne voulait pas entendre parler à cause de son trop grand laxisme. Cette restriction n'empêcha nullement la Régence de publier le 22 mars un édit interdisant tout commerce d'armes avec les ennemis de l'Empire et établissant un contrôle des exportations. Ce texte ne satisfit ni Boyer ni Andlau. Selon eux, le document était trop peu précis, trop indulgent et, point capital, la visite des chariots n'était même pas envisagée. Et de refuser catégoriquement de relâcher surveillance et contrôle. Cette intransigeance des deux hommes alarma profondément le monde des armuriers. Indépendamment des lourdes amendes pour défaut de livraisons, ces entraves à leur négoce allaient entraîner pour les manufacturiers liégeois la perte de nombreuses commandes et mettre ainsi en péril « plus de vingt mille âmes. » Afin de calmer les esprits, les dirigeants principautaires finirent par accepter le principe des visites à condition de les effectuer au départ de la capitale. A cette fin, la Régence édicta le 5 avril une nouvelle ordonnance. Si elle ne correspondait pas pleinement aux attentes du Cabinet de Versailles, elles rencontraient cependant l'essentiel de ses revendications. Dès lors, quoi de plus normal que de voir les barrages levés et les fusils restitués. Mais c'était sans compter sur la mauvaise foi de la France. En effet, le duc de Choiseul, uniquement préoccupé de lutter contre les risques de contrebande tança sévèrement Andlau et Boyer pour avoir fait preuve d'une trop grande faiblesse. Ce cuisant désaveu allait amener les deux hommes à faire montre de plus de fermeté et d'inflexibilité. Et d'accroître et de renforcer barrages et inspections ; et de multiplier et d'aggraver entraves et chicanes. Face à l'extrême désarroi des milieux de l'armurerie, la Régence chargea Van Eyck de faire part au duc de Choiseul de son indignation face à une pareille ingérence, si préjudiciable à l'essor du commerce des armes et si dommageable à sa main d'œuvre. Par ailleurs, elle délégua auprès du comte d'Andlau un émissaire, le baron de Sluse, afin de lui demander de rétablir la libre circulation des armes. Toutes ces démarches restèrent lettre morte. Le Cabinet de Versailles se refusa à toute concession et le général se montra irréductible d'autant que des tentatives de fraude lui avaient été rapportées. Puisque les Liégeois se montraient incapables d'assurer un contrôle efficace des convois, Andlau décida de placer sur la chaussée de Hollande des détachements volants chargés de visiter les chariots. Mais ces inspections donnant de maigres

résultats, il ordonna de faire dorénavant ouvrir « tous les panniers de cloux, les tonneaux de vin », « les caisses d'eau de Spa » et de faire aussi sonder méthodiquement les barges descendant la Meuse. Face à cet abus d'autorité, force fut une fois de plus à la Régence de composer. Ce renforcement des contrôles n'alarma pas seulement les milieux armuriers liégeois, elle inquiéta aussi les Provinces-Unies pour qui un tel embargo ne pouvait se prolonger plus longtemps sans provoquer à brève échéance la ruine d'une industrie naguère si florissante. Le Cabinet de Versailles applaudit aux mesures d'Andlau et se félicita de la bonne volonté manifestée par les dirigeants principautaires.

L'été se passa sans incident. En septembre, les Liégeois prirent connaissance du rescrit impérial du 18 juillet 1760 interdisant formellement la fourniture d'armes, de vivres et de chevaux aux ennemis de l'Empire. A cette occasion, le mandement de Jean-Théodore de Bavière du 22 mars fut renouvelé. L'année 1761 devait se révéler particulièrement calme. Des perquisitions furent bien entreprises au domicile de deux marchands, soupçonnés de fraude, mais la visite de leurs magasins et entrepôts s'avéra infructueuse. A part cette anicroche, aucun événement ne fut à signaler.

Le 5 avril 1762, les difficultés ressurgirent. A cette date, un détachement français arrêta à Brée une voiture chargée de fusils destinés à la Hollande. Alors que les caisses avaient été inspectées par le Conseil privé, elles furent néanmoins saisies et le charretier emprisonné. Cet incident amena les Français à renforcer leurs contrôles et à exiger du cardinal de Bavière l'établissement de « postes de cordon » à l'extérieur de la capitale. Toutes ces mesures eurent pour conséquence de paralyser totalement le commerce des armes. Ces entraves répétées et cette surveillance accrue plongèrent le monde de l'armurerie dans un profond désarroi. Face à la misère engendrée par le chômage forcé et redoutant une émigration de leurs ouvriers, marchands et maîtres d'usines à canons dénoncèrent le pouvoir « despotique » de d'Andlau et implorèrent vainement l'aide du Conseil privé. Ces supplices, pas plus que le retour en mai de Jean-Théodore dans sa principauté mosane, ne purent infléchir la politique du Cabinet de Versailles. Choiseul continua à

se montrer intraitable et Andlau ainsi que Lupcourt-Drouville¹⁸ – le comte avait succédé à Boyer dans la charge de ministre plénipotentiaire auprès du prince-évêque de Liège – à appliquer avec vigueur leurs mesures de contrôle et de répression. Il faudra attendre le 4 février 1763 et la signature de la paix pour voir la fin de l'embargo et le retour à la liberté d'autrefois. Mais la crise ouverte par le conflit se prolongera longtemps encore. Il faudra attendre la révolution américaine pour rendre à l'industrie armurière liégeoise un souffle nouveau.

5. Une bien difficile succession

Un événement lourd de conséquence, la mort inopinée de Maximilien-Henri de Horion, le premier ministre et favori de Jean-Théodore, allait profondément bouleverser le paysage politique de la principauté. Pourtant, rien ne laissait présager cette disparition soudaine. De constitution robuste et de santé florissante, quoique goutteux chronique, ce sexagénaire n'avait jamais contracté la moindre maladie. Aussi grande fut l'inquiétude de ses proches lorsqu'il fut terrassé par une fièvre maligne. Très rapidement, son état de santé déclina et le 24 mai 1759, à quatre heures du matin, il rendait son dernier soupir. Cette perte fut durement ressentie par le Cabinet de Versailles qui se voyait privé d'un politique de talent et d'un de ses plus fidèles partisans. Vu l'importance de l'enjeu, – le défunt détenait un grand nombre de charges, – cette succession allait donner lieu à de multiples intrigues et être à l'origine d'interminables cabales.

A Munich, l'annonce du décès du grand maître affligea profondément le cardinal de Bavière qui perdait à la fois un ami et un de ses plus dévoués serviteurs et préoccupa grandement le chevalier de Folard, le ministre de Louis XV à la Cour électorale de Bavière. Il s'agissait, en effet, de procéder sans tarder au remplacement du défunt. Pour le diplomate, un seul nom s'imposait, celui de François-Charles de Velbruck. Son esprit de conciliation, joint à son crédit auprès du

¹⁸ Sur Jean-Baptiste de Mahuet comte de Lupcourt-Drouville (Nancy, 1721 - ?), militaire, diplomate, nommé le 19 mai 1761 ministre plénipotentiaire à la Cour de Liège puis désigné en 1764 pour le poste de Cologne et enfin dépêché auprès du gouvernement général des Pays-Bas autrichiens du 24 février 1766 au 26 décembre 1768, date de sa mise à la retraite, cfr. *Repertorium...*, 2, p.114 ; 3, p.123, 127-128 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p.8³ ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, p.307-308, 336-337.

prince et des Etats ainsi que son grand attachement à la couronne de France, faisait du tréfoncier le candidat tout désigné pour hériter des charges du comte de Horion. Partageant pleinement ce point de vue, Jean-Théodore, malgré son immense désir de ne point se séparer de son nouveau favori, lui conféra le 11 juin 1759 le poste de grand maître du palais.

Candidat à la grande prévôté, une des dignités ecclésiastiques délaissée par son parent, Velbruck s'empessa de regagner Liège afin de soutenir sa candidature d'autant que son plus dangereux rival n'était autre que Breidbach. Au fur et à mesure que se rapprochait l'échéance fatidique, – la date de l'élection avait été fixée au 18 juin, – il apparaissait de plus en plus que la compétition allait se jouer entre les deux hommes mais c'était sans compter sur l'esprit frondeur du Chapitre. Puisqu'il n'était pas possible de départager les deux candidats, la noble assemblée opta finalement pour une tierce personne, le doyen d'âge de leur corps, le comte de Poitiers. Ce choix satisfait tout un chacun, à l'exception des deux compétiteurs évincés. Le Chapitre parce qu'il avait imposé son point de vue ; le Saint-Siège parce que la grande prévôté était allée à un homme d'une grande élévation d'âme et non plus à un de ces ecclésiastiques politiciens et intrigants ; enfin, la France parce qu'un de ses prébendés, – il était abbé commendataire de Mouzon, – présidait aux destinées de l'auguste cénacle.

L'élévation de Velbruck affecta profondément Breidbach qui ne manqua pas de s'en plaindre amèrement au cardinal de Bavière. Le prélat se borna à lui répondre qu'il n'avait fait que déférer à la requête « des puissances à la quelle il n'avoit pas pu se soustraire pour crainte de s'exposer à de fâcheux inconvénients. » Cette fin de non-recevoir, dictée d'ailleurs par le Cabinet de Versailles, fâcha vivement le chancelier d'autant que le prince-évêque lui avait laissé sous-entendre que le duc de Choiseul le considérait comme un ennemi du roi.

Cette révélation ne pouvait tomber plus mal à propos. En effet, en cette période de conflit, le chancelier, canal obligé de toutes les réquisitions en sa qualité de président du Conseil privé, se devait d'être ménagé avec grand soin. Afin de dissiper le malentendu, Folard fut chargé de faire le siège de Jean-Théodore afin de l'amener à démentir formellement toute intervention de la France dans la désignation

de Velbruck comme premier ministre et grand maître du palais. Assez paradoxalement, cet échec essuyé par Breidbach allait jouer en sa faveur. La Cour de France, soucieuse de se ménager les bons offices du chancelier, allait s'efforcer de lui faire obtenir l'électorat de Trèves mais aussi seconder les vues de son frère, Emmerich-Joseph¹⁹, au siège de Mayence.

¹⁹ Sur Emmerich-Joseph baron de Breidbach-Bürresheim (Coblence, 1707 - Mayence, 1774), frère de Charles-Ernest, chancelier du prince-évêque de Liège, élu archevêque-électeur de Mayence le 5 juillet 1763 et évêque de Worms, le 1^{er} mars 1768, cfr. H. RAAB, *Die Breidbach-Bürresheim in der Germania Sacra. Eine Skizze der Reichskirchen Politik des Mainzer Kurfürsten Emmerich-Joseph und seines Bruders Karl Ernst, Mainzer Almanach*, Mayence, 1962, p.91-106 ; *Lexikon für Theologie und Kirche*, 2, 1958, col. 664-665, notice de L. LENMART.

CONCLUSION

Incontestablement, l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert constitua un éclatant succès de la diplomatie fleurdelisée. Néanmoins, il convient de tempérer et de nuancer quelque peu cette affirmation. Si la mort de Georges-Louis de Berghes ne surprit guère les observateurs en place dans la capitale liégeoise, elle survint cependant à un moment particulièrement crucial pour le pays. Des menaces de guerre se profilaient à l'horizon et à tout instant la principauté risquait d'être malgré elle entraînée dans le conflit qui opposait les deux grandes rivales de toujours, la France et l'Autriche².

Suite à l'exclusion de la coadjutorerie et à l'improbabilité d'une postulation, il était plus que jamais évident que la future élection allait à coup sûr s'acheminer vers un choix *ex gremio*. Conséquence de ce mode de scrutin, deux factions irréductibles allaient s'affronter : aux tenants d'un évêque « patriote » allait s'opposer les partisans d'un prince d'illustre naissance. Très rapidement d'ailleurs, deux groupes ne tardèrent pas à émerger. D'une part, le « parti de la Patrie », fort d'une vingtaine de tréfonciers, emmené par le grand doyen, baron d'Elderen, et le grand prévôt, baron de Wansoulle, appuyé par la Cour de Vienne et les Puissances maritimes. De l'autre, les « Bavaois » au nombre de dix-huit, conduits par Jean-Théodore et assuré du soutien indéfectible de l'empereur Charles VII et du roi de France. En définitive, le corps chapitral se partageait en deux camps bien distincts et à peu près d'égale importance : l'un dévoué aux Wittelsbachs et l'autre franchement anti-bavaois. La compétition s'annonçait des plus serrées. Elle apparaissait comme une nouvelle péripétie de la confrontation entre les Habsbourg et les Bourbons.

D'emblée, Jean-Théodore se trouva confronté à un triple obstacle. A l'hostilité d'une fraction importante du Chapitre, due à la prise de position de l'empereur en faveur du prince défunt dans le conflit de juridiction opposant l'officialité aux échevins

² *Le Siècle des Lumières...*, p.14-15.

de Liège, s'ajoutaient l'absence de bref d'éligibilité et la jalousie exacerbée de son frère, Clément-Auguste. Heureusement, ces difficultés furent assez vite surmontées. En effet, Charles VII promit l'apaisement et l'électeur de Cologne se départit sans trop de peine de ses prétentions. Quant au Saint-Siège, il n'émit aucune objection à l'octroi du bref souhaité.

Pourtant, une cause d'inquiétude subsistait : l'attitude du Cabinet de Versailles qui paraissait vouloir demeurer dans l'ombre. Aussi, convenait-il, face à cet attentisme qui faisait le jeu de l'adversaire, d'engager Louis XV à sortir de sa réserve en envoyant un émissaire de marque – le comte de La Marck – dans la capitale principautaire en vue de soutenir la candidature du duc de Bavière. Dans le même temps, Benoît XIV faisait sans attendre expédier le bref d'éligibilité tant espéré. Toute cette effervescence incita le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à s'impliquer à son tour activement dans le déroulement de l'élection et à dépêcher à Liège un ministre extraordinaire, le comte de Figuerola. De son côté, le résident anglais, Onslow Burrish, avait reçu de Saint-James l'autorisation de soutenir le grand doyen. Ainsi, à l'aube de l'année nouvelle, il était de plus en plus évident que la partie allait se jouer entre Jean-Théodore et le baron d'Elderen de Roost³.

De concert avec son homologue britannique, le diplomate autrichien se mit aussitôt à l'œuvre pour s'efforcer de détacher du duc un certain nombre de partisans mais en vain. Du côté des Bavaois, le même travail de sape fut entrepris mais il échoua suite à l'extrême fermeté de la cohésion des chanoines patriciens. De sorte que chaque camp comptait un nombre plus ou moins égal de tréfonciers.

Ce fut alors que se produisit un premier coup de théâtre. Le grand doyen, afin d'empêcher l'accroissement de la faction rivale, suggéra d'avancer la date du scrutin, au grand dam des partisans de Jean-Théodore. Malgré le risque d'aller à une double élection comme en 1694, cette motion fut adoptée par le Chapitre par 21 voix contre 17. Le choix du successeur de Georges-Louis de Berghes était dorénavant fixé au 23 janvier. Ce coup fourré fut durement ressenti par le duc de Bavière. Ce fut dans ce climat d'abattement et au milieu de cette agitation que le comte de La Marck

³ G.St.A.M., *Gesandtschaft, London*, 389, Haslang à Torri, Londres 4.II.1744, orig.

débarqua enfin à Liège. A ses yeux, une seule attitude s'imposait en la circonstance : mettre à profit le temps restant pour s'efforcer de renforcer le parti de Jean-Théodore. Et pour cause, à dix jours du scrutin, les « abrégiateurs », forts de 24 suffrages, semblaient devoir l'emporter d'autant que les « patriotes » paraissaient maintenant fermement décidés à soutenir la candidature du baron d'Elderren. Sur ces entrefaites, le comte de Virmond, le commissaire impérial, était à son tour arrivé dans la capitale mosane. Sa présence, jointe à celle de l'envoyé extraordinaire du roi-très-chrétien, ranima le courage des « Bavares » d'autant que deux chanoines, Velbruck et Sluse, venaient de se faire ordonner afin d'avoir voix active lors de l'élection. Grâce à ce renfort, le parti du duc pouvait compter sur 20 suffrages contre 24 aux « Patriciens ». Ce fut dans ce contexte de vive excitation qu'éclata le second coup de théâtre : la défection chez les anti-Bavares du comte d'Ingelheim et du baron de Hasselbrouck. Suite à cet acte de déloyauté, les deux camps étaient désormais à égalité. Le sort de la future élection reposait maintenant entièrement entre les mains de l'électeur de Cologne qui, après une longue valse-hésitation, se décida enfin à gagner les bords de la Meuse en vue d'assurer la victoire de son jeune frère. Ainsi, le 23 janvier à dix heures et demi du matin, Jean-Théodore, duc de Bavière, évêque de Ratisbonne et de Freising, était élu à l'unanimité prince-évêque de Liège⁴. Grande fut la joie des Liégeois et indescriptible la liesse populaire à l'annonce de la nouvelle. L'heure était également aux récompenses. Tous ceux qui avaient mérité de l'élu se virent octroyer charges et récompenses tandis que quelques privilégiés, comme Horion et Breidbach, se voyaient honorés de sa confiance.

Jean-Théodore fut mis en possession de l'évêché et de la principauté le 10 mars 1744. Le règne du nouveau prince s'annonçait sous le signe de la concorde et de l'apaisement. Ainsi débutait dans l'allégresse et sous les plus favorables auspices un principat qui devait durer près de vingt années⁵.

⁴ A.A.E., *Liège*, 38, 48v°-49v°, Esmale à Amelot, Liège, 14.I.1744, o rig. ; A.V., *N.C.*, 136A, Crivelli à Valenti, 175r°, Cologne, 23.II.1744, orig.

⁵ A.G.R., *Ms divers*, 2189, Laverne à Hetzler, Bruxelles, 14.II.1744, orig.

L'élection du duc de Bavière au trône de Saint-Lambert consacrait l'aboutissement des efforts conjugués de l'alliance franco-bavaroise. Mais ce brillant succès fut davantage le fruit des Wittelsbach que l'œuvre du roi-très-chrétien. En effet, la France, en la circonstance, se montra assez discrète et des plus effacées, Louis XV pratiquant une politique de petits pas. Suite à cette attitude, ses ministres sur place durent le plus souvent rester dans l'ombre et adopter un profil bas. Décisif fut le rôle joué par la Maison de Bavière. Charles VII fit preuve tout au long de la compétition d'une persévérance et d'une ténacité exemplaires pour traverser les nombreuses oppositions et finalement faire triompher la candidature de son cadet. En outre, Clément-Auguste, par son désistement et sa venue à Liège, se devait de ruiner à tout jamais les espoirs des anti-bavarois de faire élire un évêque « patriote. » A l'inverse des diplomates français, le résident britannique et l'envoyé extraordinaire de Marie-Thérèse furent plus incisifs et firent preuve d'une plus grande pugnacité. Non seulement, ils payèrent davantage de leur personne mais ils n'hésitèrent jamais, Burrish en l'occurrence, à se mettre en avant. Malheureusement pour les deux ministres, leur gouvernement ne leur apporta guère une aide efficiente. La Grande-Bretagne, fidèle à une tradition d'attentisme, manifesta bien peu d'intérêt pour ce scrutin. L'Autriche se montra certes plus décidée, et partant plus combative, mais la modicité des moyens financiers engagés, et les lourdeurs de la bureaucratie habsbourgeoise empêchèrent Figuerola de faire preuve d'initiative. Quant aux autres puissances impliquées dans l'élection, seul le Saint-Siège apporta un réel appui, la Prusse se contentant d'une frileuse recommandation et les Provinces-Unies affichant une totale indifférence. Par ailleurs, il convient encore de souligner l'importance de la détermination de quelques tréfonciers ainsi que le rôle non négligeable de la gent féminine. En outre, il n'est pas hasardeux d'oser affirmer que la conjoncture internationale intervint pour une large part dans le choix des chanoines de Saint-Lambert d'accepter à nouveau la tutelle des Wittelsbach⁶.

Un des premiers soins de Jean-Théodore de Bavière lorsqu'il prit en main les rênes du gouvernement de la principauté, fut le choix de son entourage. En sa qualité de prince, il fit appel pour présider aux destinées du Conseil privé à Charles-Ernest baron de Breidbach qui se vit aussi revêtu de la dignité de chancelier. Pour

⁶ G. LIVET, *Recueil...*, 28-1, p.X ; D. JOZIC, *Jacques-Joseph Fabry...*, p.5.

l'assister, le nouvel élu désigna treize membres (sept ecclésiastiques et six laïcs) parmi lesquels figurait la majeure partie de ses plus zélés partisans. Quant à la gestion des revenus de sa mense épiscopale, il en confia la présidence à un fidèle soutien, le comte de Raigecourt, auquel fut adjoint un certain nombre de conseillers au rang desquels se trouvaient de nouveau quelques favoris dont un personnage pour le moins inattendu, l'avocat fiscal Henry. En tant qu'évêque, le prélat désigna, pour l'aider dans l'administration de son diocèse, le baron de Hasselbrouck comme official, le comte de Rougrave comme vicaire général et prorogea dans sa charge d'évêque suffragant, Pierre-Louis Jacquet, trois tréfonciers qui avaient largement contribué à son élection. Ils étaient assistés d'un consistoire ecclésiastique où se rencontraient des familiers du duc. Au total, le nouveau prince s'était entouré de personnes en général de grande valeur et de haut niveau de compétence qui toutes à des degrés divers avaient participé à son élection au trône épiscopal et à ce titre bien mérité de l'élu⁷.

Issu d'une des plus illustres dynasties de l'Empire, Jean-Théodore se devait, à l'image de ses frères et de la majeure partie des potentats allemands, d'être auréolé d'une Cour. La Maison du nouveau souverain comprenait quatre départements à la tête desquels se trouvait un grand maître, le comte Maximilien-Henri de Horion qui se vit revêtir de la dignité de premier ministre ; un grand maréchal, le baron de Breidbach ; un grand écuyer, le comte de Sedlnitzki et un grand veneur, le comte de Valvasone. Bref, un ensemble de plus de 140 personnes, auxquelles il convenait d'ajouter une compagnie de gardes du corps, forte de 60 hommes, préoccupées uniquement du bien-être et de la félicité de leur maître. Sans pour autant parler de démesure, la grandeur de la Maison de Jean-Théodore avait de quoi étonner. Mais ce déploiement de luxe et d'opulence s'inscrivait dans les mœurs princières du temps. A côté de cet aspect fastueux, elle présentait la particularité d'être très cosmopolite, surtout parmi les hauts dignitaires, situation assez répandue dans les Cours allemandes. Cette singularité trouvait son origine dans le fait qu'un grand nombre de nobles appartenait à des dynasties inféodées depuis des lustres aux Wittelsbach. Mais une telle somptuosité et une telle magnificence réclamaient une plantureuse cassette, exigence bien peu faite pour rassurer un peuple industriel et

⁷ B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, p.187.

parcimonieux. Enfin, signe suprême de distinction et de raffinement, la Cour proprement dite, à la fois instrument de pouvoir et de gouvernement ainsi que réceptacle de plaisir et de volupté. C'était là que se faisaient et se défaisaient réputation et honneur, que se jouait une carrière. C'était également le lieu de toutes les coteries et intrigues, de toutes les bassesses et lâchetés, dont la comtesse de Sedlnitzki, la maîtresse en titre de Jean-Théodore, et la baronne d'Eckher, sa fille légitimée, allaient être tour à tour les actrices et les victimes. En somme, la Cour apparaissait comme un objet de faste et d'orgueil ainsi que comme un symbole de la puissance du souverain⁸.

Dernière prérogative importante du prince-évêque : les relations internationales.

De par sa position géostratégique et de par son appartenance au Saint-Empire romain germanique, la principauté de Liège se devait d'avoir une représentation diplomatique auprès de ses trois principaux voisins immédiats, la France, les Pays-Bas, les Provinces-Unies ainsi qu'à la Diète et de dépêcher auprès de la Chambre impériale et du Conseil aulique des agents accrédités. Pour le poste de Ratisbonne, Jean-Théodore fit choix, sur la chaude recommandation d'ailleurs d'un de ses favoris, le comte de Saint-Germain, du baron de Menshengen, un personnage assez singulier qui fut très rapidement remplacé par le baron de Steingelheim, un zélé serviteur de la Maison de Bavière. A Wetzlar, le souverain prorogea Claude Blavier, en poste depuis 1725, tandis qu'à Vienne, après avoir désigné le baron de Neukirchen, mal vu du suprême tribunal, il lui substitua le baron de Guttenberg. Quant aux autres résidences, le nouvel élu se contenta de reconduire les ambassadeurs en place : Rameau à Bruxelles, Hulst à La Haye et Van Eyck à Versailles. Par ailleurs, si les circonstances l'exigeaient, Jean-Théodore était assuré du concours de la diplomatie des Wittelsbach. Bref, la principauté était parfaitement armée pour faire entendre sa voix dans le concert des nations.

⁸ *Gazette d'Utrecht*, n° 10, mardi, 4.II.1744, suppt, p.2 ; R. BRAGARD, G. MACOURS, *La correspondance de Sacré Bastin...*, p.101-102, 110 ; J. STIENNON, *Histoire de Liège*, p.170-171.

De leurs côtés, les grandes puissances limitrophes manifestaient une attention toute particulière pour le Pays de Liège tant pour des considérations géopolitiques que pour des raisons à la fois militaires et commerciales. La France, intéressée au premier chef par la principauté, entretenait depuis 1729 un résident auprès du prince-évêque et le recours à un émissaire extraordinaire, lors de l'élection, ne s'expliquait que par l'importance de l'enjeu. La Grande-Bretagne, vu l'évolution des relations internationales, avait dépêché dès l'automne 1742 un représentant sur les bords de la Meuse et ce fut par hasard que le diplomate britannique, même s'il joua un rôle non négligeable, se trouva impliqué dans la succession de Georges-Louis de Berghes. Aussi surprenant que cela pût paraître, seuls Versailles et Londres disposaient d'une légation en place à Liège au moment de l'avènement du duc de Bavière au trône de Saint-Lambert.

Cette situation n'avait pas de quoi étonner. En effet, les Provinces-Unies n'avaient plus de ministre accrédité auprès du prince-évêque depuis plus d'un siècle et elles n'avaient guère porté d'attention au déroulement de la dernière élection. L'Autriche, elle aussi, ne disposait d'aucun diplomate en poste. Le cas échéant, la Diète, la Chambre impériale, le Conseil aulique et le gouvernement général des Pays-Bas lui servaient d'intermédiaire. Néanmoins, elle n'hésitait pas – si les circonstances l'exigeaient – à s'immiscer dans les affaires liégeoises, souvent sans grande détermination. A preuve le dernier scrutin. Quant à la Prusse, elle se contentait de la politique du fait accompli. D'ailleurs, Frédéric II s'était borné à recommander au Chapitre la personne de Jean-Théodore, le frère de l'empereur, son allié. Par ailleurs, les relations entre les Pays-Bas et le Pays de Liège s'étaient singulièrement détériorées depuis 1740, de sorte qu'il n'existait plus entre les deux États que des contacts épisodiques. Mais Bruxelles ne se trouvait pas pour la cause dans l'ignorance des affaires liégeoises grâce à un informateur stipendié, le chevalier de Hetzler. Ici aussi l'importance de l'événement avait déterminé le gouvernement général à dépêcher dans la capitale principautaire un ministre extraordinaire. La situation de l'Empire se présentait sous un jour quelque peu particulier, du fait qu'il avait à sa tête le frère du duc de Bavière. Charles VII s'efforça d'accréditer un diplomate sur les bords de la Meuse mais en vain. Enfin, les rapports avec le Saint-Siège s'effectuaient par l'intermédiaire de la nonciature de Cologne et si le légat

pontifical avait fait preuve d'une réelle partialité, Benoît XIV par contre s'était montré des plus favorables aux Wittelsbach⁹.

Inféodé malgré lui à la politique de la France et de l'Empire, Jean-Théodore, lorsqu'il prit en main les destinées de la principauté, se trouva immédiatement confronté à la dure réalité de la guerre de Succession d'Autriche. A peine installé sur le trône de Saint-Lambert, il fut aussitôt invité par son frère d'accéder à l'Union de Francfort (22 mai 1744). Contre toute attente, le nouvel élu respecta scrupuleusement la clause de sa capitulation, enjoignant au souverain d'observer une exacte et stricte neutralité. Cependant, Charles VII, pour vaincre les réticences de son puîné, finit par accepter un compromis qui eut raison des hésitations de Jean-Théodore. Ce dernier adhéra finalement à l'alliance confédérale le 13 septembre 1744. Mais ce geste politique n'eut guère de conséquence pour le Pays de Liège, suite à la mort inopinée de l'empereur, le 20 janvier 1745.

Un autre problème tout aussi dramatique que délicat se posa avec acuité au nouveau souverain, à savoir le principe de la neutralité perméable. Dans le climat belliciste ambiant, la principauté se vit solliciter de toutes parts : levée de recrues pour le service de Charles VII, passages de contingents hollandais, hessois et hanovriens, marches et contremarches des troupes françaises et autrichiennes et surtout, avec la venue de l'automne, la menace de cantonnements. Tous ces mouvements se faisaient au mépris du droit des gens et souvent dans de bien pénibles conditions de sorte qu'il n'était pas exagéré d'affirmer qu'un état de guerre larvé pesait sur tout le pays. Inévitablement, cette situation devait avoir des répercussions sur la santé économique et financière de la principauté. Pour faire face au coût élevé des charges engendrées par le conflit, les États furent contraints non seulement de recourir à l'emprunt mais aussi à la levée d'impôts extraordinaires. Ils entreprirent également d'essayer de récupérer une partie des créances des belligérants pour soulager les finances publiques mais sans le moindre succès. Ce marasme généralisé plongea la population dans un immense désarroi au point d'engendrer une agitation séditeuse au sein du petit peuple. Mais la fermeté et le sang-froid du prince et de son gouvernement eurent raison de la colère populaire. La

⁹ A.G.R., *Ms divers*, 2189, Laverne à Hetzler, Bruxelles, 14.II.1744, orig.; B. AUERBACH, *Recueil...*, 18, p.282.

paix de Füssen fit renaître pour les Liégeois, suite à la défection du jeune électeur de Bavière, l'espoir d'une proche cessation des hostilités. Mais la conquête foudroyante des Pays-Bas par les armées fleurdelisées réduisit à néant cette espérance. La guerre grondait de nouveau aux portes du pays et pour parer au danger le prince ne trouva d'autre remède que de borner les frontières de la principauté de panneaux portant l'inscription « Neutralité, Pays de Liège », protection combien illusoire et dérisoire ¹⁰!

Néanmoins, pour ménager la sécurité de ses sujets, le cardinal de Bavière – Jean-Théodore avait revêtu la pourpre cardinalice le 17 janvier 1746 – dépêcha auprès des Alliés son commissaire général de guerre afin de diriger leur marche et de régler leur conduite. Avec la prise de Bruxelles (20 février 1746) par les Français, le pays risquait de devenir à tout moment un champ de bataille suite à la proximité des belligérants. Devant ce danger, le prince-évêque adressa à la Diète un *votum* pour obtenir la garantie de la neutralité de ses évêchés de Liège, de Freising et de Ratisbonne et prit sur le plan local les mesures qui s'imposaient. Grâce aux accords de Dresde, l'Autriche récupéra de forts contingents de troupes qui furent aussitôt expédiés aux Pays-Bas. Ce vaste mouvement militaire se fit dans des conditions épouvantables pour les Liégeois, les Impériaux ne respectant rien ni personne. Ils allèrent même jusqu'à occuper le paisible village de Hougarde. Face à ce coup de force, le cardinal de Bavière éleva une protestation solennelle et porta plainte à Ratisbonne et au Conseil aulique. Louis XV applaudit à cette décision. Mais cette prise de position devait valoir au prélat l'infrangible inimitié de Marie-Thérèse d'autant qu'il avait rencontré le monarque quelques jours après son entrée à Bruxelles (4 mai 1746). Dans le même temps, toujours par souci de ses sujets, Jean-Théodore entreprit de déléguer auprès des différents généralissimes des personnages de haut rang pour les prier de respecter la neutralité du pays et pour prévenir d'éventuels dommages. Par ailleurs, il prit également des mesures pour assurer le ravitaillement ainsi que l'approvisionnement des belligérants et pour lutter efficacement contre la spéculation et le surenchérissement du prix des denrées¹¹.

¹⁰ A.G.R., *Ms divers*, 2189, Cobenzl à Hetzler, Bonn, 29.I.1744, orig. ; A.A.E., *Liège*, 39, 158v°; Esmale à Argenson, Liège, 14.VI.1745, orig. ; *Gazette de Bruxelles*, n°s 15, 16, mardi, vendredi, 20, 23.II.1745, suppt, p.2.

¹¹ A.E.L., *Familles, Séllys-Longchamps*, 2615, Gilba à Séllys, Liège, 31.XII.1745, orig. ; S. IDON, *Mémoires...*, p.6.

Le maréchal de Saxe, dans sa conquête des Pays-Bas, se trouva dans l'obligation de pénétrer dans la principauté et même de transiter par sa capitale. Les Alliés, au non de la stricte impartialité, s'empressèrent de réclamer le même avantage. Force fut aux Liégeois d'accéder à cette requête pour ne pas voir la Cité devenir un amas de ruine. Malheureusement cette attitude conciliatrice ne devait pas épargner au Pays de Liège les horreurs de la guerre. En effet, tous ces mouvements de troupes se firent dans des conditions plus que déplorables. Menaces, courses, fourrages, réquisitions, exactions, pillages et exécutions furent durant toute cette période le lot quotidien des villages et des communautés rurales. La misère et la désolation régnaient en maître sur le plat pays.

La détresse de la principauté s'aggrava encore avec la prise de Namur. Les troupes françaises détachées du siège se répandirent dans tout le territoire liégeois tandis que les Impériaux établissaient une ligne de front le long de la Meuse. Cette surcharge aussi terrible qu'inattendue provoqua au début de l'automne une misère effroyable et générale. Le choc entre les deux armées, connu sous le nom de bataille de « Raucoux », se produisit le 11 octobre 1746. Cet affrontement clôturait certes la campagne mais ne signifiait pas pour autant la fin des malheurs de la principauté. En effet, les Alliés devaient, au mépris de la neutralité liégeoise, prendre leurs quartiers d'hiver dans le pays.

Impuissant à s'opposer à la force, Jean-Théodore se résolut à élever de nouveau une protestation solennelle contre l'entrée en hivernage des Alliés sur son territoire et ordonna à toutes les communautés de sa domination de refuser tout logement et toute subsistance. Cette ferme détermination du souverain n'empêcha nullement les Impériaux de prendre leurs quartiers dans la principauté. Devant un mépris aussi manifeste de la neutralité du pays et de la souveraineté d'un prince d'Empire, le cardinal de Bavière se décida non seulement à renouveler ses plaintes au Conseil aulique mais aussi, suite aux lenteurs du suprême tribunal impérial, d'en référer au Cercle de Westphalie. Et pour donner à la fois plus de poids et de publicité à ses récriminations, le prélat décida de l'envoi d'une délégation auprès du directoire

westphalien et de l'impression d'un mémoire « protestatoire » sous le titre de « Tableau de la dévastation du Pays de Liège.¹²»

Les ministres directoriaux réservèrent à l'émissaire liégeois un accueil des plus favorables. Après l'avoir assuré de leur inconditionnel soutien, ils entreprirent non seulement de signifier à l'impératrice et au haut commandement autrichien les doléances du prince-évêque mais aussi d'informer la souveraine de leur entier appui à la cause liégeoise. Fort de cette prise de position, Jean-Théodore, afin de lui donner une large diffusion, fit adresser le « Tableau » à son ministre à la Diète. Le 17 janvier 1747 le mémoire était porté à la connaissance du Corps germanique. Ce succès diplomatique devait hélas être sans lendemain ! En effet, cette publicité tapageuse allait avoir à Liège des retombées aussi fâcheuses qu'inattendues. Et de fait, le Chapitre cathédral déclara, à la surprise générale, ne pas cautionner la protestation adressée à l'Empire. Grave résolution, s'il en était, puisqu'elle posait d'une part un délicat problème de constitutionnalité et d'autre part mettait à mal l'autorité du prince-évêque. Ce désaveu n'empêcha pas la poursuite de l'action engagée auprès de l'auguste assemblée. Malgré la mauvaise foi de l'archichancelier d'Empire et les multiples tracasseries des ministres impériaux, les griefs de la principauté furent communiqués à la Diète le 28 février. Malheureusement, ce succès n'eut guère de répercussion. En effet, Marie-Thérèse profita de sa réponse au Cercle pour dresser un véritable réquisitoire contre la personne du prince-évêque. Elle n'hésita pas, dans ce long plaidoyer, à l'accuser de félonie et d'avoir violé le statut de neutralité du Pays de Liège suite à son extrême partialité et à son excessive sollicitude pour ses ennemis. A l'en croire, le cardinal de Bavière était un des principaux responsables des échecs essuyés par les Alliés aux Pays-Bas. Et à son tour de donner un maximum de publicité à sa réfutation¹³

A ce contretemps pour le moins malencontreux devait s'ajouter un autre incident tout aussi regrettable : la publication dans la *Gazette de Ratisbonne* de la protestation du Chapitre de Saint-Lambert, révélant au grand jour la désunion des trois ordres du pays. Un instant décontenancé, le résident du prince-évêque revint à

¹² A.G.R., *Ms divers*, 617, 6.IV.1747 ; A.E.L., *Familles, Sélys-Longchamps*, Defresne à Sélys, Liège, 2.III.1747, orig.

¹³ A.A.E., *Liège*, 41, 226v°-227r°, Esmale à Puyzieulx, Liège, 29.VII.1747, orig.

la charge auprès du directoire impérial pour obtenir, le 10 juillet 1747, l'inscription de la cause liégeoise à l'ordre du jour de l'auguste assemblée. Mais suite à l'approche des vacances annuelles, l'affaire fut remise à plus tard pour sombrer bientôt dans l'oubli. Ainsi, les Liégeois avaient réussi à faire connaître leur extrême détresse à l'assemblée du Corps germanique sans pour autant parvenir à l'émouvoir.

La présence de cantonnements militaires en hivernage dans la principauté de Liège avait engendré au sein de la population un vif mécontentement. En effet, le pays se trouvait dans l'impossibilité de pourvoir à la subsistance de contingents aussi importants, vu la courtesse d'argent et la pénurie de denrées. Les espoirs de paix, un instant envisagé, suite aux conférences de Bréda, s'évanouirent rapidement à cause de la farouche obstination de la Grande-Bretagne à poursuivre les hostilités. Cet échec signifiait pour la principauté le retour des armées sur son territoire avec son interminable cortège de larmes et de misères.

La campagne de 1747 s'annonça pour le maréchal de Saxe tout aussi fulgurante que la précédente. L'objectif à atteindre était l'invasion des Provinces-Unies et dans l'immédiat la prise de Maestricht. L'armée française établit ses quartiers à Tongres tandis que les Alliés s'installaient dans la cité mosane. Une fois de plus, la neutralité de la principauté avait été bafouée. Par ailleurs, le proche voisinage des deux belligérants ne laissait rien présager de bon. De nouveau, les Liégeois vivaient des heures particulièrement tragiques d'autant que le prince-évêque venait de quitter le pays pour aller résider dans ses évêchés bavarois. La conduite des Français ne faisait qu'ajouter à cette vive inquiétude. Ne menaçaient-ils pas le pays d'exécution si la Régence, nouvellement installée, ne s'engageait pas à garantir charroi et ravitaillement. L'ultimatum porta ses fruits.

Le 2 juillet 1747 eut lieu sur le territoire de la principauté un nouvel affrontement sanglant connu sous le nom de bataille de Laeffelt qui se termina une fois encore à l'avantage des armées fleurdelisées. Le maréchal de Saxe, soucieux de contenir son adversaire sur la rive droite de la Meuse, cantonna l'essentiel de ses troupes le long de la rive opposée. Suite à ce dispositif militaire, le Pays de Liège se trouva à nouveau confronté à la triste réalité d'une soldatesque violente et indocile. La prise de Berg-op-Zoom, le 16 septembre, clôtura la campagne de 1747. Louis XV,

soucieux de ménager la principauté, envoya ses troupes en quartiers d'hiver en France et dans les provinces belgiques. Mais la déroute des Alliés avait de quoi inquiéter grandement les Liégeois car cette nouvelle défaite était annonciatrice de désordres et d'exactions. Afin d'en atténuer la portée, la Régence députa auprès des trois généralissimes un émissaire pour leur remontrer l'extrême désolation du pays et son impuissance à subvenir aux besoins des belligérants. Malheureusement, cette tentative d'épargner la principauté échoua. Force fut aux dirigeants liégeois, sous peine de fourragement de fournir les 1.600.000 rations de foin et les 100.000 mesures d'avoine réclamées pour permettre aux Alliés d'atteindre le mois d'octobre, époque de la dislocation des armées¹⁴.

Avec la venue de l'automne, le spectre des quartiers d'hiver plana de nouveau sur le pays. Malgré ses efforts, la Régence ne put empêcher le retour de ce fléau. Les Impériaux gagnèrent leurs cantonnements dans les premiers jours de novembre. Cette dislocation, faite dans l'irrespect le plus absolu de sa neutralité, mettait la principauté dans la triste situation de subir une seconde occupation de son territoire par une soldatesque brutale et indisciplinée. Le cauchemar se répétait ! Le pays se trouva une fois de plus contraint de pourvoir au ravitaillement et à la subsistance de plusieurs milliers d'hommes. La situation était d'autant plus dramatique que les villes et les campagnes étaient totalement exsangues suite à près de deux années de souffrance et de misère. Pour faire face à cette crise gravissime, les dirigeants principautaires furent amenés à prendre toute une série de mesures impopulaires dont les plus mal perçues furent les visites domiciliaires et la levée d'un tocage. Finalement, les quartiers d'hiver 1747-1748 firent l'objet d'un accord qui malheureusement était franchement défavorable aux Liégeois. Ces derniers, afin d'éviter des mesures de rétorsion, avaient été obligés de le ratifier. En la circonstance, l'Autriche n'avait pas hésité à user de l'intimidation et de la force pour obtenir gain de cause. Une telle attitude démontrait, si besoin encore en était, le peu de cas qu'une grande puissance faisait de la souveraineté et de l'intégrité d'une petite principauté. Le problème le plus crucial qui se posa dans l'immédiat aux dirigeants liégeois fut le ravitaillement des troupes impériales, vu l'extrême pénurie de fourrages et de céréales. Afin d'être à même de répondre aux exigences des

¹⁴ J. THIELENS, *La cense du château d'Argenteau aux XVIIe et XVIIIe siècles*, A.P.A.E., 48, p.230.

militaires, les autorités liégeoises recoururent à l'importation de céréales et prirent de sévères mesures à l'encontre des accapareurs et des monopoleurs. Mais, malheureusement, très rapidement les Impériaux ne respectèrent pas la convention arrêtée par leur généralissime. Abus de pouvoir, menaces, arrestations arbitraires, brutalités gratuites, exactions devinrent le lot quotidien de la population et ne cessèrent qu'avec la fin des cantonnements. A court de numéraire, la Régence entreprit une fois de plus d'obtenir de Vienne et de Londres le solde des arrérages de guerre mais sans le moindre succès. Aussi, se résolut-elle à prélever sur les indemnités versées par la France les montants nécessaires à l'entretien des Alliés. L'annonce de cette décision irrita vivement Louis XV qui voyait détournés vers ses ennemis les dédommagements destinés aux populations, victimes des troupes fleurdelisées. L'absence de Jean-Théodore représentait une autre cause de mécontentement pour le monarque car elle laissait libre cours aux partisans de l'Autriche, au rang desquels se trouvaient le grand prévôt et le chancelier. La France n'était pas la seule à déplorer cet éloignement. Les Liégeois ressentaient également très mal cet abandon. Mais la mort du baron de Wansoulle auquel succéda le comte de Horion, premier ministre, la grande espérance de Breidbach d'accéder à l'électorat de Trêve et la perspective de la fin toute proche des hostilités – la paix se profilait de plus en plus sûrement à l'horizon – allaient mettre une sourdine à toutes ces colères et ressentiments¹⁵.

Cependant, cette évolution de la situation n'empêcha guère les États de présenter un mémoire protestatoire à la Diète. Cette fois, il ne s'agissait plus de faire preuve d'indignation véhémement ou de se répandre en publicité tapageuse sur les exactions et les excès de la soldatesque mais bien d'obtenir un remboursement substantiel des avances faites aux Impériaux. Comme à l'accoutumée, la Cour de Vienne ne donna aucune suite aux récriminations des Liégeois. Cette fin de non recevoir détermina le cardinal de Bavière à intervenir personnellement. Le 30 mai 1748, son ministre à la Diète portait à la connaissance du directoire de Mayence la plainte de son maître. Il s'agissait à la fois d'une réfutation systématique des griefs énoncés dans la lettre de l'impératrice du 17 février 1747 et d'un soutien à la

¹⁵ A.E.L., *C.P.*, 732, 806, 807, 809, « visite des endroits où l'on trouve du foin, avoine et paille », 12.XI.1747 ; M. WEITLAUFF, *o.c.*, p.408-413 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.231, 251.

représentation des trois États à Vienne. Mais comme précédemment, cette démarche n'aboutit point. Et les revendications principautaires seraient tombées dans un profond oubli, si les hasards de la procédure ne les avaient pas de temps à autre, exhumés de la poussière. En définitive, force fut de constater que les recours à la Diète et au Conseil aulique s'avérèrent des plus décevants¹⁶.

A Liège, le début de l'année 1748 s'annonçait bien sombre. Pénurie de subsistances, manque de numéraire, maladies, misère et beaucoup d'autres maux accablaient la population. La nature semblait s'être liguée contre les hommes. Avec le retour du printemps s'ensuivit la fin des quartiers d'hiver ; un grand sentiment de soulagement se répandit à travers tout le pays. Pourtant, la principauté n'en était pas pour autant au bout de ses peines. En effet l'objectif de la nouvelle campagne, à savoir la prise de Maestricht, la porte des Provinces-Unies, rendait la menace de la guerre toujours bien réelle. Heureusement, une lueur d'espoir se profilait à l'horizon. La signature des préliminaires de paix à Aix-la-Chapelle, le 30 avril 1748, devait mettre un terme à ce climat d'angoisse¹⁷

Un instant, les Liégeois espérèrent pouvoir mettre à profit ces négociations pour faire aboutir leurs revendications mais c'était là méconnaître les visées des grandes puissances qui n'avaient que faire des préoccupations de la piétaille. Par ailleurs, aussi paradoxal que cela pût paraître, les premiers instants de la pacification n'apportèrent dans l'immédiat que déboires et déceptions au Pays de Liège. Déserteurs, maraudeurs, vagabonds et mendiants inondèrent les campagnes semant sur leur passage malheur et désolation. En outre, malgré la cessation des hostilités, les armées continuèrent à se comporter comme en temps de guerre, malgré les énormes efforts déployés par la Régence pour répondre aux demandes des belligérants. Enfin, le 18 octobre 1748, la paix fut conclue dans l'allégresse générale mettant ainsi un terme à une guerre aussi longue qu'inutile. Les Impériaux quittèrent définitivement la principauté le 31 octobre suivant tandis que dans le même temps les Français commençaient à évacuer les Pays-Bas autrichiens.

¹⁶ A.G.R., *Ms divers*, 600, Cobenzl à Hetzler, Mayence, Francfort, 21.IV., 3.XII.1748, originaux.

¹⁷ Ch.-G. de KOCH, *Histoire abrégée des traités de paix...*, 15, p.46.

En définitive, la principauté de Liège avait été pendant près de quatre ans en dépit de sa neutralité, non seulement le théâtre de deux sanglantes batailles mais aussi la victime d'hivernages odieux au cours desquels rien ne lui fut épargné au point qu'un contemporain n'hésita pas à déclarer que depuis Charles le Téméraire Liège n'avait plus connu une telle désolation ¹⁸!

La mort de Charles VII, le traité de Füssen et la paix de Dresde avaient consacré la faillite de l'expansion de la France dans l'Empire. Pourtant, cette évidence n'avait pas frappé le marquis d'Argenson, l'instigateur de cette politique. Intimement persuadé que seule une union étroite avec la Maison de Bavière assurerait à son maître la suprématie en Allemagne, le ministre allait s'efforcer de faire tomber sur la personne de Jean-Théodore un quatrième électorat. Dans un premier temps, la Cour de Versailles s'était évertuée à engager Clément-Auguste à prendre son frère comme coadjuteur. Mais l'électeur de Cologne refusa toujours de se prêter à ces vues, tant restaient vivaces sa jalousie et sa rancœur à l'égard de son puîné. Devant un entêtement aussi obstiné qu'insurmontable, le département des Affaires étrangères jeta son dévolu sur le siège de Trèves¹⁹.

Mais la partie était loin d'être gagnée d'avance suite à la francophobie d'une grande partie des chanoines trévères et au peu d'empressement manifesté par Jean-Théodore lui-même. Ici aussi, l'idée de la coadjutorerie fut dans un premier temps envisagée mais elle dut être très rapidement abandonnée, le Chapitre refusant catégoriquement un tel choix. Dès lors, une seule issue s'offrait à la France : assurer à son candidat un parti assez fort pour emporter la décision. A première vue, ce projet ne devait guère souffrir de difficulté, vu que le chancelier du cardinal de Bavière pouvait se targuer de la confiance d'un grand nombre de ses confrères de sorte que les jeux étaient quasiment faits. Mais c'était sans compter sur l'incroyable pusillanimité de Jean-Théodore qui se refusait catégoriquement à solliciter l'aide de Breidbach, sans la sournoise duplicité de ce dernier qui conservait le secret espoir d'être fait électeur et enfin sans la farouche opposition de la Cour de Vienne qui excluait absolument l'idée de voir un quatrième électorat tomber aux mains des

¹⁸ A.E.L., *C.P.*, 389, Rameau à [Chestret], Bruxelles, 19.X.1746, orig. ; N. ROUCHE, *Journal de l'entrée des troupes françaises le 6 juillet 1747 et ce qui s'en est passé à cet égard*, A.C.H.S.B.A., 25, p.87-88.

¹⁹ G. LIVET, *Recueil...*, 28-2, p.175.

Wittelsbach. Un autre obstacle de taille s'ajoutait aux précédents : les réticences du Saint-Siège à délivrer l'indispensable bref d'éligibilité. En effet, le souverain pontife, aspirant à maintenir des relations harmonieuses avec l'Autriche, ne voulait plus tolérer le cumul des bénéfices. En outre, il souhaitait surtout voir le cardinal de Bavière cesser tout commerce amoureux avec sa maîtresse. Indéniablement, cette liaison sulfureuse empoisonnait singulièrement les vues de la France et de la Maison de Bavière²⁰.

Finalement, après bien des atermoiements et des tergiversations, Benoît XIV accorda le bref tant attendu mais, à la stupeur générale, avec une clause restrictive de conséquence : l'exclusion de tout siège électoral. Cette injonction papale détermina Jean-Théodore à renoncer, sans grand regret d'ailleurs, à la chimère trévisine pour ambitionner un éminent bénéfice en Allemagne. En fin de compte, l'inflexibilité du souverain pontife, la farouche hostilité de l'Autriche mais aussi l'insouciance et la faiblesse de caractère du cardinal de Bavière avaient eu raison de la détermination de la France d'asseoir son hégémonie dans l'Empire.

L'annonce dans les premiers jours de mai 1747 du départ de Jean-Théodore pour la Bavière avait plongé ses sujets dans un profond désarroi et grandement embarrassé son proche entourage. En ces temps de malheurs, les Liégeois ressentaient cette résolution comme un intolérable abandon d'autant que le prince avait clairement manifesté son intention de séjourner quelque temps sur place afin de se consacrer à l'administration de ses évêchés allemands, délaissés depuis plus de trois ans. Le Cabinet de Versailles fut également extrêmement fâché de cette décision car cet éloignement allait laisser l'essentiel du gouvernement de la principauté aux mains du chancelier et du grand prévôt, deux affidés de l'Autriche. Le marquis de Puyzieux s'efforça bien d'essayer de détourner le cardinal de son projet mais sans succès. Maigre consolation cependant, le prélat avait pris des dispositions pour empêcher le Conseil privé de contrecarrer éventuellement le service du roi et interdit au Chapitre de s'immiscer dans les affaires de l'État, sauf dans les cas exceptionnels ou gravissimes. Les tréfonciers mis au pas, l'intérim du gouvernement

²⁰ H. RAAB, *Clemens Wenzeslaus...*, 1, p.140 ; M. WEITLAUFF, *o.c.*, p.459-475; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o.c.*, p.188.

assuré et la France rassurée, Jean-Théodore pouvait gagner en toute quiétude sa Bavière natale où il arriva le 28 mai 1747. Il reçut de la part de la Cour électorale, son neveu en tête, un accueil des plus charmants et des plus chaleureux.

Vu cet état de grâce, Louis XV, plus que jamais désireux de débaucher le jeune Wittelsbach de l'alliance autrichienne, – le monarque venait d'ailleurs de gagner à sa cause Clément-Auguste par la conclusion d'un traité de subsides – comptait grandement sur son « cher cousin » pour réaliser ce dessein. Aidé par Renaud et par la faction française à la Cour de Munich, Jean-Théodore réussit à ramener Maximilien III dans le camp français par la signature à son tour d'un traité d'union. Grâce à l'ascendant sans cesse croissant du cardinal de Bavière sur le jeune électeur – le prélat apparaissait comme un véritable mentor – l'offensive diplomatique déployée par le roi très chrétien s'achevait sur une retentissante victoire. Si dans un premier temps, une parfaite et tendre harmonie régnait entre l'oncle et le neveu, bientôt des frictions de plus en plus fréquentes allaient éclater entre les deux hommes, au point que d'éminence grise, Jean-Théodore se trouva relégué au rôle de simple figurant. Dès lors, prolonger davantage son séjour n'était plus de l'intérêt de la Cour de Versailles qui s'empressa de presser le prélat de rejoindre Liège. Mais, peu enclin à séjourner dans une principauté meurtrie et dévastée, Jean-Théodore ne devait guère donner de suite aux instances de son bienfaiteur. Et de fait, il ne regagna les bords de la Meuse qu'au printemps de l'année 1751²¹.

L'évacuation des Pays-Bas autrichiens par les Français le 28 janvier 1749 avait, pour le plus grand soulagement de la population, entraîné le départ des derniers contingents impériaux stationnés dans la principauté, délivrant enfin le pays de toute présence militaire. Mais les séquelles de la guerre s'avèrent particulièrement lourdes. Le Pays de Liège avait été bafoué, humilié, spolié, dépouillé, bref, totalement ruiné. Maintenant que la paix était rétablie, l'œuvre de reconstruction et de redressement du pays pouvait commencer. Une des premières préoccupations des dirigeants principautaires fut la réclamation du paiement des

²¹ J.-Ch. von ARETIN, *Beyträge zur Geschichte und Literatur...*, 6, p.84-85, avis de Widmann, [Munich], 15.VI.1750; p.295, 302-303, Widmann à Marie-Thérèse et François I, Munich, 28.V.1750.

arrérages de guerre des différents belligérants qui atteignaient le montant astronomique de douze millions de livres. Dès la cessation des hostilités, des démarches furent aussitôt entreprises auprès de la Grande-Bretagne dont la créance dépassait le million de livres. Mais elles restèrent lettre morte. Ce mutisme incita la Régence à dépêcher au gouvernement de Saint-James un émissaire chargé non seulement de solliciter le remboursement des arriérés des campagnes de 1746 et de 1747 mais aussi les frais occasionnés par l'hivernage de 1742-1743. Ce dernier débarqua à Londres le 8 mars 1750. Mais l'accueil que lui réservèrent les ministres de Georges II fut des plus glacials. Comme la principauté ne pouvait faire entendre sa voix, les Liégeois décidèrent de recourir aux services du ministre de l'électeur de Bavière auprès de Sa Majesté britannique. Mais le diplomate ne devait guère rencontrer davantage de succès, de sorte qu'à la fin de l'année 1751, le Pays de Liège n'avait toujours pas reçu le moindre dédommagement. De nouvelles tentatives eurent encore lieu en 1752 et 1753 mais elles se soldèrent également par un échec. Ce dialogue de sourds allait encore se poursuivre durant plusieurs années pour en fin de compte ne déboucher sur aucun résultat tangible. Liège ne devait jamais recevoir le moindre farthing.

L'attitude des Provinces-Unies fut aussi pitoyable. La République batave refusa toujours de recevoir les doléances des Liégeois et d'accorder la plus petite indemnité sur une dette de 1.200.000 livres.

Du côté de l'Autriche, la situation n'était guère plus satisfaisante. Si la Cour de Vienne reconnaissait le bien-fondé et l'exactitude des décomptes des Liégeois, elle était toujours restée des plus vagues sur la date et les modalités de leur liquidation. Vu l'importance considérable du montant, – près de 3.800.000 livres, – la Régence entreprit de faire sonder par son représentant en place les dispositions d'esprit des ministres impériaux à la Diète. Ceux-ci se montrèrent bienveillants et invitèrent leur collègue à rechercher un règlement amiable et à pousser l'affaire à Vienne. Cette démarche devait se révéler en partie payante. En effet, Marie-Thérèse consentit au printemps de l'année 1749 à accorder une première avance de 385.000 florins d'Allemagne et afin d'accélérer le paiement de cette créance, ordonna que la négociation se fit à Bruxelles. Mais cet acompte ne représentait qu'une infime fraction de la dette des Impériaux puisque le commissaire des guerres, chargé de la

vérification du décompte des Liégeois, arrivait à un montant de plus de trois millions de florins. Vu l'ampleur de la dette, l'allocation impériale faisait vraiment figure d'obole ou pire encore apparaissait comme injurieuse. L'importance du solde des arriérés incita le gouvernement principautaire à négocier directement avec Vienne. Mais mal lui en prit car il n'obtint que des billets sur la caisse de guerre pour un montant de 100.000 florins qui furent finalement négociés à 60% de leur valeur. Ce sera là le seul dédommagement octroyé par l'Autriche. Aussi étonnant que cela pût paraître, le Pays de Liège n'éleva plus la voix. Désir du cardinal de Bavière de se concilier les faveurs de Marie-Thérèse ou volonté du gouvernement liégeois de se rapprocher des Pays-Bas, toujours fut-il que la question ne plus jamais évoquée.

Heureusement pour la principauté, la France s'était montrée beaucoup plus empressée que les Alliés dans l'apurement de ses dettes. Mais si elle avait déjà octroyé durant les années de guerre des réparations pour un montant de près de 3.600.000 livres, elle avait encore à liquider un solde de près de 2.300.000 livres. Ces versements, appelés « argents de France », auraient dû être aussitôt ristournés à la population. Mais l'état désastreux des finances de la principauté avait toujours fait reculer les échéances. Néanmoins, ce n'était pas là la seule raison de ces attermoissements répétés. Les maquignonnages éhontés – d'ailleurs dénoncés par le résident de France – de Horion et de Van Eyck, joints à l'éternelle courtesse d'argent du cardinal de Bavière, expliquaient en grande partie ce manque de numéraire, au grand dam de la France.

Au bout du compte, les efforts de la principauté pour obtenir un juste dédommagement de quatre années de souffrance et de misère se révélèrent assez stériles. En effet, sur un total de douze millions d'arrérages, le Pays de Liège recouvra à peine la moitié de sa créance²².

La position géographique de la principauté de Liège, terre d'entre-deux, avait amené un désordre extrême dans le cours des monnaies en circulation sur son territoire. Par ailleurs, la guerre de Succession d'Autriche avait singulièrement ajouté

²² A.E.L., C.P., 319, 75v°, Breidbach à Burrish, Liège, 8.III.1746, copie ; 389 II, Rameau à Chestret, Anvers, 21.IV.1746, orig. ; *Etats*, 218, « Etats des exposez faits pour le voyage à Bruxelles », 1749, orig. ; Ch.-G. de KOCH, *Histoire abrégée des traités de paix...*, 15, p.46 ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o.c.*, p.190.

à cette confusion monétaire suite aux continuel passages de troupes et aux hivernages répétés, de sorte qu'un numéraire de bas aloi avait alors inondé tout le pays. Soucieux de mettre un terme à ce marasme financier, Jean-Théodore décida, la paix revenue, de battre de nouvelles monnaies. En outre, il prit un ensemble de mesures destiné à conserver dans la principauté les bonnes espèces afin de rétablir le crédit de l'État liégeois. Malheureusement, ces dispositions n'eurent pas l'effet escompté. En premier lieu, parce que le 19 septembre 1749, Marie-Thérèse ordonna une refonte générale des monnaies dans ses États héréditaires et décréta la frappe d'un nouveau numéraire. Cette réforme ne pouvait pas plus mal tomber car la principauté avait à faire face à une grave pénurie fromentaire qui provoqua à son tour une flambée des prix des céréales panifiables. Une législation annonciatrice appropriée et l'achat massif de grains à l'étranger jugulèrent cette crise. Mais ces mesures n'empêchèrent point le vif mécontentement de la population et la naissance d'un profond malaise dans les milieux d'affaires. Pour faire cesser les récriminations du petit peuple et calmer les appréhensions de la bourgeoisie, la Régence fit établir au printemps 1750 un billon afin de retirer de la circulation les espèces altérées. Mais Jean-Théodore, par crainte d'imposer à ses sujets une perte trop importante, décida de maintenir à un cours forcé la monnaie de bon aloi. Décision malheureuse s'il en fût, surtout suite à la poursuite de la réforme monétaire entreprise par Marie-Thérèse qui à son tour mit au billon de grandes quantités de menues pièces. Cette mesure provoqua un afflux de mitraille dans le Pays de Liège avec pour conséquence une dépréciation de la monnaie principautaire et une nouvelle envolée des prix. Après bien des atermoiements et de multiples hésitations, les dirigeants liégeois, afin de mettre un terme à ce désordre financier, optèrent pour la frappe de nouvelles pièces d'argent et pour une fixation du cours des ducats. Malgré ces mesures, le monnayage du cardinal de Bavière fit à nouveau grand bruit en 1752. Suite au protectionnisme des Provinces-Unies, le prince adopta des mesures de rétorsion avec la dévaluation des monnaies étrangères. Les Pays-Bas, devant la surabondance de numéraire en circulation décidèrent d'interdire le cours des escalins liégeois. Face à cette guerre monétaire, le prélat ordonna de battre de nouvelles espèces d'argent. Mais cette décision, loin de chasser la menue monnaie, augmenta considérablement la masse de liquidités en circulation dans la principauté. Cette décision finalement inappropriée fut très mal perçue par l'opinion publique. Et de fait, la rumeur n'hésita pas à colporter que Jean-Théodore n'avait agi que par

appât du gain. Ce malaise généralisé allait donner lieu à « l'affaire des monnaies » qui devait un moment grandement ébranler l'autorité princière²³.

L'essor et la prospérité du Pays de Liège avaient de tout temps étroitement dépendu de la politique économique des ses principaux voisins et plus particulièrement des Pays-Bas autrichiens. Et pourtant au lieu de tendre vers une cohabitation harmonieuse, Liège et Bruxelles n'avaient cessé de s'opposer opiniâtrement et de se livrer une guerre commerciale sans merci. Mais conscientes de l'absurdité de cette politique, les deux parties avaient finalement abouti à la conclusion d'un accord amiable le 24 juillet 1741. Pour éviter le retour de pareilles querelles, plus que stériles, les Liégeois entreprirent à l'avènement de Jean-Théodore de Bavière d'accommoder leurs différends. Mais la conquête des provinces belgiques par les armées fleurdelisées postposa cette volonté de conciliation. La fin de l'occupation française (28 janvier 1749) et le retour de Charles de Lorraine dans sa capitale déterminèrent les dirigeants principautaires à renouer avec les Brabançons afin de régler de manière durable les contestations entre les deux pays et de déboucher sur la signature d'un traité de commerce. Ces bonnes dispositions trouvèrent un premier écho dans le dessein avancé par les deux gouvernements d'entreprendre la construction d'une chaussée reliant Liège à Aix-la-Chapelle. Mais ce projet était loin de faire l'unanimité chez les Liégeois. Malgré ces réticences, la Régence opta pour l'envoi d'une ambassade extraordinaire dans la capitale des Pays-Bas. Les émissaires débarquèrent à Bruxelles le 13 mars 1750 mais les négociations devaient rapidement tourner court suite à l'obstination des Brabançons de rejoindre Aix-la-Chapelle. Cette rupture amena les Liégeois à se tourner vers leurs voisins du Nord et du Sud²⁴.

L'initiative fut bien accueillie du côté des Provinces-Unies puisqu'à la fin de l'année 1751, il fut question de poursuivre la chaussée de Hasselt en direction de Bois-le-Duc. En outre, un projet aussi audacieux que grandiose – la construction d'un

²³ A.G.R., S.E.G., 1034, 182r°v°, Argenteau à Botta, Liège, 1.VII.1750, orig. ; *Ms divers*, 600, 27.VIII.1749 ; *J.T.C.*, 376, Steenhault à Capon, Bruxelles, 24.III.1749, orig. ; J.-H. MAUBERT de GOUEST, *Ephraïm justifié. Mémoire historique et raisonné sur l'état passé, présent, et futur, des finances de Saxe...*, p.10, 32.

Cette affaire qui ébranla considérablement la principauté, restera à jamais gravée dans la mémoire collective des Liégeois au point d'être à nouveau évoquée dans des libelles pré-révolutionnaires, comme un témoignage du despotisme princier. J.-N. BASSENGE, *Lettres à monsieur l'abbé de P...*, 2, p.205-206.

²⁴ E. FAIRON, *La chaussée...*, p.40 ; L.-E. HALKIN, *Essai sur les derniers siècles...*, p.316-317.

canal entre la ville lossaine et la mairie batave – fut même envisagé. Mais hélas, au fur et à mesure que le temps s'écoulait, l'espoir de la concrétisation d'une jonction fluviale s'estompait, tandis que dans le même temps la prolongation du pavé hasseltois semblait de plus en plus compromise. De sorte que le dessein d'établir une communication entre la principauté et la République marchande ne vit jamais le jour sous le règne du cardinal de Bavière.

Du côté de la France, les liaisons entre les deux États laissaient grandement à désirer. En effet, en 1750, seul un tronçon de 26 kilomètres était carrossable de sorte que le problème d'une communication libre et directe entre les deux pays demeurait entier. Ce fut la raison pour laquelle, après des débats aussi houleux que passionnés, les dirigeants liégeois se résolurent, non sans difficultés d'ailleurs, à prolonger le pavé sur Givet. Une reconnaissance du tracé fut décidée à l'été 1751. Elle devait révéler un obstacle de taille : le bureau de Falmignoul, véritable étranglement économique du Pays de Liège par les Pays-Bas. Après bien des frictions, les États finirent par s'accorder sur la construction d'une chaussée sur Dinant à la condition sine qua non d'obtenir de la France l'assurance de la suppression de la douane exécrée. Mais Versailles ne put jamais donner cette garantie de sorte que la liaison vers le sud devait rester lettre morte²⁵.

L'échec de la tentative de la réalisation d'une communication directe entre Ostende et Aix-la-Chapelle ne signifia pas pour autant la faillite de la politique de rapprochement des Pays-Bas et de la principauté de Liège, tant était grand le désir des deux camps de mettre un terme à leurs rivalités douanières. Et de renouer au printemps 1752 avec le gouvernement de Bruxelles en vue de vider le contentieux subsistant entre les deux pays. Cette résolution ne pouvait pas mieux tomber. En effet, les Brabançons, alarmés par la décision des Liégeois de poursuivre la construction de la chaussée sur Givet, paraissaient vouloir faire preuve d'une plus grande conciliation dans la recherche d'un accommodement avec leur voisin. Durant l'été, un premier contact eut lieu à Spa entre les deux parties en vue de

²⁵ A.G.R., S.E.G., 1034, 363v°, Argenteau à Botta, Liège, 3.V.1752, orig. ; Ch. MARECHAL, *Les relations diplomatiques entre la France et la Principauté de Liège...*, p.78 ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, o.c., p.109.

débroussailler le terrain. Ces premiers échanges se déroulèrent dans un climat des plus sereins à la grande satisfaction d'un chacun, de sorte qu'à la fin de l'année le principe d'une députation à Bruxelles était arrêté. Un grand pas dans la voie de la conciliation venait d'être accompli. Les émissaires liégeois arrivèrent dans la capitale des Pays-Bas le 19 janvier 1753. Cependant, les conférences ne débutèrent que huit jours plus tard. Les premiers entretiens portèrent sur le conflit opposant l'université de Louvain à l'official de Liège. Malgré certains heurts, les deux parties débouchèrent assez rapidement sur un projet d'accord. Encouragés par l'heureuse issue de ces premiers pourparlers, les négociateurs abordèrent la question du démergement du Démer qui fut rondement menée, puisque le 22 mars une convention pour l'assainissement des rives de la rivière et de ses affluents était ratifiée. Quatre jours plus tard, un préaccord était signé avec les Louvanistes. Si ces deux premières affaires trouvèrent une heureuse conclusion, il n'en alla pas de même pour les autres différends. En effet, l'évolution de pourparlers relatifs aux démêlés territoriaux ainsi qu'aux conflits de juridiction et de souveraineté n'était guère des plus satisfaisantes. Et que dire des contestations douanières, vu qu'en cet été 1753, la guerre des tarifs venait de reprendre de plus belle entre les deux États. Alors que six mois plus tôt les esprits à Liège étaient à l'apaisement, il n'était plus question maintenant que de représailles et de vengeance²⁶.

Heureusement, les États, pleinement conscients du danger que représentait pour la principauté cette escalade tarifaire, devaient prôner la voie de la modération. Et de charger leur préposé, Jacques Heusy, de rédiger un mémoire circonstancié en vue de l'ajustement des différends commerciaux entre les deux pays. Le document fut expédié le 21 mars 1753. Des conférences s'engagèrent aussitôt. Si ces premiers contacts se révélèrent fructueux, il n'en alla plus de même par la suite. Aux griefs formulés par les Liégeois, les Brabançons opposèrent la plus évidente mauvaise foi, se refusant catégoriquement à admettre le bien-fondé de leurs récriminations. Néanmoins, le gouvernement général acceptait d'entrer en négociation afin de trouver un terrain d'entente et de conclure un traité de commerce. Tant d'hypocrisie et de fourberie indignèrent profondément Heusy. Pour lui, il était évident que

²⁶ B.U.L., Ms, 1123D, 140r^v, Jacquemotte à Cobenzl, [Cologne], 21.III.1752, copie ; *Le Siècle des Lumières...*, p.16.

Bruxelles n'avait nullement l'intention de rechercher un accommodement. Malgré sa vive répugnance, le préposé rejoignit sur ordre des États les commissaires liégeois au début du mois d'août afin de conclure un accord. Les discussions se déroulèrent dans un climat des plus favorables et se révélèrent des plus productives de sorte que l'optimisme régnait à nouveau sur les bords de la Meuse. Encouragés par ce climat plus que propice, les dirigeants principautaires firent connaître au gouvernement bruxellois leurs revendications qui s'appuyaient sur deux grands principes : l'abrogation immédiate des mesures protectionnistes récemment édictées et l'établissement à brève échéance d'un tarif douanier modéré. Maintenant que leurs interlocuteurs connaissaient leurs exigences, il ne restait plus aux Liégeois qu'à prendre patience. Contre toute attente, les Brabançons tardèrent à faire connaître leur réponse pour le plus grand malheur de la principauté. En effet, durant cet intervalle de temps, de nouvelles mesures, défavorables au Pays de Liège, furent décidées par Marie-Thérèse. Ces dispositions provoquèrent un vif mécontentement dans les milieux d'affaires de la Cité, au point que l'opinion publique s'interrogeait de plus en plus sur l'opportunité de pousser plus avant les tractations. Enfin, le 31 octobre 1753, Bruxelles fit connaître sa position. Elle ne rencontrait guère les doléances des Liégeois. Mais ce fait n'amena pas les instances dirigeantes de la principauté à renoncer à poursuivre les pourparlers. Et de présenter sans attendre un contre-projet. Cette fois, il s'agissait de l'ultime tentative d'accommodement. Si les commissaires du cardinal de Bavière n'obtenaient pas rapidement de résultats substantiels, les négociations seraient aussitôt rompues. Cette perspective suscita une vive émotion au sein de parti patriotique car elle allait amener le Pays de Liège à se tourner vers la France. Et de fait, le comte de Horion avait entrepris de persuader le prince-évêque que le gouvernement général, en dépit de ses bonnes dispositions, ne cherchait qu'à provoquer la ruine de la principauté. Et de préconiser l'établissement de relations privilégiées avec le Cabinet de Versailles et les Etats-Généraux, entente qui obligerait nécessairement les Pays-Bas à composer avec les Liégeois. Jean-Théodore se rallia aux vues de son premier ministre. Le 5 janvier 1754 eut lieu la réunion de la dernière chance. D'emblée, les émissaires du prince firent connaître leurs contre-propositions. Mais pas plus que précédemment, elles ne reçurent un accueil favorable. Un tel dialogue de sourds ne pouvait se prolonger indéfiniment. Aussi, Jean-Théodore se résolut-il, d'ailleurs fortement aiguillonné par son grand maître, à rappeler ses commissaires qui quittèrent la capitale des Pays-

Bas le 17 janvier. L'idylle entre Liège et Bruxelles avait vécu. Puisque les Brabançons ne voulaient plus d'eux, les Liégeois décidèrent de se tourner vers leurs voisins du Nord et du Sud. Ce changement de cap devait marquer la reprise de la guerre tarifaire entre les deux États. Ce climat de tension devait persister durant plusieurs mois. Conscients de l'absurdité de cette situation et soucieux de sortir de l'impasse, les Pays-Bas prirent l'initiative de renouer la négociation. Mais cette fois, les pourparlers se devaient se tenir dans la capitale mosane. Ce fut ainsi que les commissaires bruxellois débarquèrent à Liège le 1er avril 1755. Ils étaient chargés de traiter à la fois des problèmes économiques et des différends territoriaux. Très rapidement, les deux parties s'entendirent sur un projet d'accord pour le démergement du Démer, puis elles évoquèrent ensuite le contentieux soulevé par les privilèges de l'université de Louvain sans toutefois le résoudre. Bref, ces premiers entretiens se déroulèrent dans une atmosphère plus qu'excellente. D'ailleurs, cette incontestable volonté de rapprochement se concrétisa à la fin du mois par la rédaction d'un projet d'accommodement relatif au nettoyage de la rivière campinoise. Mais assez paradoxalement, la convention arrêtée, les États traînèrent à la ratifier, élevant sans cesse de nouvelles revendications et multipliant les embûches. Ces atermoiements répétés et une telle inconstance exaspérèrent les commissaires bruxellois. Pourtant, ils n'étaient pas encore au bout de leur peine. En effet, l'État noble allait se montrer intraitable. Devant une attitude aussi irrévérencieuse et franchement inadmissible, les députés brabançons regagnèrent leur capitale le 17 mai. Ce départ consacra inéluctablement la faillite de la politique de conciliation menée par les deux gouvernements. Les faits ne devaient pas tarder à traduire cet échec. Le 31 mai, l'escalade tarifaire, si préjudiciable aux deux pays, reprit de plus belle. La guerre douanière tant abhorrée et tant redoutée renaissait de nouveau. En fin de compte, la voie de conférences entre les Pays-Bas et la principauté se révéla tout à fait stérile. Malgré de longues et difficiles tractations, les diplomates liégeoise et bruxelloise n'avaient pas réussi à résoudre de manière durable et définitive le contentieux qui les opposait. Cet échec devait se révéler lourd de conséquences. Non seulement, il entacha de manière irrémédiable la bonne harmonie entre les deux États mais il amena en outre le gouvernement général des

Pays-Bas à renoncer dorénavant à poursuivre toute politique de rapprochement avec le Pays de Liège²⁷.

La détérioration de leurs rapports avec les Pays-Bas autrichiens n'était pas de nature à inquiéter outre mesure les Liégeois. En effet, les récentes ouvertures des Provinces-Unies en matière économique – même si elles restaient au niveau de l'intention – et les relations harmonieuses entretenues avec la France expliquaient cette sérénité. Il n'était plus question pour les dirigeants principautaires de subir indéfiniment les brimades et encore moins de céder au chantage ou à la force de leur voisin immédiat. D'ailleurs, tous ces différends laissés en suspens – et ils étaient légion – allaient leur offrir des occasions de montrer leur profonde détermination à ne plus vouloir pactiser avec un partenaire aussi irréductible. Le conflit suscité au sujet de la terre abbatiale de Saint-Hubert et la querelle dévolutive relative au comté de Looz allaient offrir un exemple achevé de cet état d'esprit. Pourtant, les Liégeois ne se faisaient guère trop d'illusions sur la bienveillante sollicitude du Cabinet de Versailles. Certes, la France dans sa rivalité avec l'Autriche, s'était toujours efforcée de rechercher et de conserver l'alliance ou la neutralité du Pays de Liège. Mais le plus souvent, hélas, elle faisait peu de cas de sa protégée n'hésitant pas, si les circonstances l'exigeaient, à sacrifier cette petite terre d'Empire qui en fin de compte n'apparaissait que comme un pion mineur de son échiquier politique. L'incident de la baronnie de Hierges et le problème de la souveraineté du duché de Bouillon constituaient à ce titre un exemple parfait de ce cynisme éhonté. Quant aux échanges économiques – ils se doublaient d'ailleurs de considérations stratégiques – entre les deux États, la principauté avait toujours été sacrifiée aux desseins de sa grande voisine. Pour Versailles, en effet, Liège en temps de paix n'était qu'un simple rouage de sa politique commerciale et en temps de guerre un immense entrepôt pour ses munitionnaires ainsi qu'un vaste réservoir d'hommes. Bref, les relations entre les deux pays apparaissaient davantage comme une vassalisation outrancière que comme un partenariat équilibré.²⁸

²⁷ E. FAIRON, *o.c.*, p.27-28 ; S. DUBOIS, *o.c.*, p.140-142 ; O. VANDERHAEGHEN, *o.c.*, p.83-87.

²⁸ « Liège apprendra par expérience combien peut l'on peut compter sur la France quand il s'agit des propres intérêts de cette couronne. » A.G.R., *Ms divers*, 604, Cobenzl à Hetzler, Bruxelles, 16.XI.1754, min.

Les précautions prises par le prince-évêque, au moment de son départ pour la Bavière, afin de régler le problème du gouvernement de la principauté durant son absence, ne réussirent pas à éviter un nouveau conflit entre le prélat et son Chapitre. Il ne s'agissait plus cette fois de revendiquer les rênes du gouvernement mais bien de contester le pouvoir du souverain en matière de police. La fourniture aux belligérants du charroi nécessaire à la dislocation de leurs troupes fut la cause de cette mauvaise querelle. Mais pas plus que précédemment, le cardinal de Bavière n'accepta de reconnaître à l'auguste assemblée le droit de présider aux destinées du pays lors de ses séjours à l'étranger²⁹.

Au cours de l'année 1750, resurgit le procès mettant aux prises l'officialité et les échevins de la Souveraine justice de Liège. Si le litige fut momentanément tranché en faveur du tribunal ecclésiastique, il ne devait néanmoins jamais trouver de solution sous le règne de Jean-Théodore, suite à la ferme opposition du Chapitre face aux menées réformatrices de la noblesse et de la bourgeoisie. Enfin, dernière contestation d'importance, le refus du clergé secondaire de participer, comme il l'avait fait au début du règne du souverain, aux impôts extraordinaires s'il restait assujéti au soixantième. Devant l'immense déficit financier de la principauté, les États ne purent que s'incliner devant cette exigence, bien peu compatible avec l'esprit de solidarité et que déplorer ce flagrant manque de patriotisme.

Toutes ces circonstances et tous ces différends ainsi que la vive effervescence et les graves tumultes qui en découlèrent, étaient, aux yeux des observateurs, dus en grande partie à l'absence prolongée du prince-évêque. Les Liégeois n'appréciaient guère d'avoir été abandonnés par leur souverain en pleine tourmente. La France partageait aussi pleinement ce mécontentement mais pour d'autres raisons. Le vide laissé par le cardinal avait indéniablement bénéficié à l'Autriche suite à la partialité affichée par son chancelier à l'égard du service du roi. Dès lors, il convenait impérativement d'inciter Jean-Théodore à regagner le Pays de Liège sans tarder. Mais un problème de taille subsistait : l'extrême courtesse des

²⁹ A.E.L., C.P., 76, 29.XI.1751 ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 15.IV.1751 ; 2192, Hetzler à Botta, Liège, 13.V.1751, orig.

finances du prince-évêque. D'ailleurs, sans donatif de la part de ses sujets, le souverain menaçait de prolonger son séjour en Bavière. Mal lui en prit car les États ne se laissèrent point impressionner par ce chantage. Devant ce geste de mauvaise humeur, le comte de Horion se résolut à recourir à la générosité de Louis XV. Le monarque consentit à octroyer une avance à la condition expresse de voir « son cher cousin » regagner son évêché mosan dans les plus brefs délais. Finalement, pour sortir de l'impasse, la Régence accepta d'accorder au cardinal de Bavière un don gratuit de 30.000 écus sous réserve de lui en verser le montant à son retour à Liège. Rasséréné par cette double bonne nouvelle, Jean-Théodore s'empressa de notifier son intention de regagner sa principauté le 7 avril 1751 pour le plus grand bonheur de ses sujets.³⁰

Pourtant, le retour du prélat allait être à l'origine de bien des difficultés. En effet, le cardinal de Bavière totalement inféodé à sa maîtresse, – elle avait retrouvé tout son ascendant et tout son crédit sur son amant, – affichait une superbe indifférence pour la chose publique. Il avait d'ailleurs allègrement abandonné les rênes du gouvernement à son premier ministre dont l'autorité était néanmoins régulièrement battue en brèche par le chancelier, épaulé en la circonstance par la Sedlnitzki. Autre sujet de désordre, l'étiquette. Après avoir toléré un bref instant un certain laisser-aller à sa Cour, Jean-Théodore décida le 15 octobre 1751 de rétablir le protocole en usage sous le règne de son oncle, Joseph-Clément, qui prescrivait entre autres que dans les cérémonies officielles les corps constitués auraient le pas sur les diplomates accrédités. Face à cet usage pour le moins incompatible avec la dignité des ministres d'un grand roi, Cressener et Beauchamp décidèrent d'un commun accord de s'abstenir dorénavant de paraître à la Cour. Fâcheuse décision s'il en fût car elle devait se révéler lourde de conséquences. Pour le résident français, la sanction fut immédiate et sans appel. Il reçut l'ordre de prendre sur le champ congé du prince-évêque. Quant au sort du représentant britannique, il devait s'avérer moins dramatique. Nullement blâmé pour ce manquement aux usages, il lui fut enjoint de fréquenter à nouveau la Cour et de se plier à l'étiquette. Ce coup de

³⁰ H.H.St.W., D.D.A., *Berichte*, 57-323, 128r^o-v^o, lettre de Liège, 1.VIII.1749, or ig. ; B.U.L., Ms, 1123D, 237r^o; Jacquemotte à Fabry, [Cologne], 20.VI.1752, copie ; *Le Siècle des Lumières...*, p.16 ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o.c.*, p.189.

semonce impressionna vivement Cressener et lui fit prendre conscience que pour battre en brèche l'influence du comte de Horion, par conséquent l'influence de la France, il était impératif de lier partie avec les ennemis du favori du prince et les milieux exacerbés par cette toute puissante omnipotence³¹.

Le malaise socio-économique et financier qui accablait la principauté depuis la fin des hostilités, avait été particulièrement ressenti dans la capitale. Les charges qui pesaient sur la Cité étaient devenues insupportables et, sans un prompt secours, il était évident que la ville succomberait sous le fardeau de sa dette. Ce marasme était dû dans une large mesure à la déplorable gestion financière des bourgmestres qui avaient pris l'habitude de disposer des deniers publics à leur gré. Cet intolérable abus de pouvoir avait profondément indigné l'opinion et amené une notable partie du Magistrat, animé par « l'amour de la liberté », à envisager d'extirper du corps municipal les trop nombreux abus qui s'y pratiquaient. Cette volonté réformatrice n'était pas isolée dans le pays. En effet, certains personnages, proches du prince, révoltés par la conduite du grand maître et excédés par l'influence de plus en plus envahissante de la France, aspiraient également à délivrer leur patrie de cette intolérable tutelle. Toute cette effervescence ne manqua pas d'inquiéter vivement le comte de Horion. Un incident, d'apparence anodin, – un conflit entre les échevins de Liège et la guemine, – allait provoquer la disgrâce du premier ministre qui dans cette ténébreuse affaire avait eu la maladresse de se prononcer ouvertement contre son maître, attitude qui irrita et fâcha grandement Jean-Théodore. Ce faux-pas fut aussitôt exploité par les détracteurs du favori, aux premiers rangs desquels figuraient non seulement Breidbach et la Sedlnitzki, mais aussi par les patriotes et Georges Cressener. Tous lui reprochaient sa vénalité excessive, son caractère corrompu et ses multiples malversations dans la gestion des « argents de France ». Cette campagne de dénigrement porta ses fruits et amena le cardinal de Bavière à écarter son premier ministre et à prendre la décision de gouverner à l'avenir par lui-même. A

³¹ A.G.R., *Ms divers*, 600, 26.II.1751 ; 2192, Hetzler à Botta, Liège, 26.II.1751, orig. ; A.A.E., *Liège*, 46, 324r^o-325v^o; Aubigny à Saint-Contest, Liège, 27.VIII.1753, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.251, 256-257 ; S. CARNOT, *o.c.*, p.52.

preuve, l'établissement le 12 février 1753 d'un « Conseil de conférences ». Désormais, le prélat entendait régner en monarque éclairé³².

Si indéniablement, l'instauration de ce nouvel organe de gouvernement porta un sérieux coup à l'omnipotence du comte de Horion, il ne devait pas pour autant lui être fatal. Certes, il fut un instant question de le remercier – les lettres étaient prêtes – mais l'éternelle courtresse d'argent de son maître et surtout le soutien inconditionnel de la France empêchèrent la chute du favori. Et de fait, afin de restaurer le crédit du premier ministre, le nouveau résident français, Durand d'Aubigny, entreprit de gagner à sa cause le chancelier et la maîtresse du cardinal de Bavière. Le premier en lui faisant miroiter l'électorat de Trèves et la seconde par la promesse d'une pension à charge du trésor royal. La démarche réussit au-delà de toute espérance. Rapidement, les ennemis de la veille se réconcilièrent tandis que dans le même temps Horion regagnait la confiance du prince. Certes, tous ces efforts déployés par le Cabinet de Versailles visaient à rendre au grand maître tout son ascendant mais il s'agissait également d'empêcher Jean-Théodore de tourner son regard vers l'Autriche. En effet, le prélat escomptait bien en ce début d'année 1753 solliciter l'appui de Marie-Thérèse pour accéder à l'évêché d'Eichstätt. D'ailleurs, afin de s'assurer le soutien de l'impératrice, il entreprit le 27 mars de se rendre à Bruxelles en vue d'entretenir le gouverneur général de ses prétentions. Cette visite s'inscrivait également dans le cadre de l'harmonisation des relations entre la principauté et les Pays-Bas. Mais l'objet essentiel de ce voyage résidait dans la recherche du concours de Charles de Lorraine. Ce dernier ne put promettre à son interlocuteur que d'en référer à sa souveraine. Jean-Théodore quitta son hôte sur ces bonnes paroles le 30 mars. Mais il dut rapidement déchanter suite à l'indifférence affichée par la Cour de Vienne. Dans ces circonstances, il ne fut guère malaisé d'amener le cardinal à renoncer à ce projet plus que chimérique. La promesse d'un subside annuel de 200.000 livres suffit à le ramener dans le giron de son bienfaiteur. Mais le monarque émit deux conditions à l'obtention de cette libéralité : dissoudre le nouveau Conseil et rendre à son premier ministre toute sa confiance. Jean-Théodore s'exécuta de bonne grâce. Même si tout danger de contestation n'était pas définitivement écarté, le grand

³² A.A.E., *Liège*, 46, 40r°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 6.III.1753, orig. ; P.R.O., *S.P.*, 81/127, Cressener à Holderness, Liège, 27.IV.1754, orig. ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o.c.*, p.190.

maître avait fini, après une éclipse de quelques mois, par regagner toute son emprise sur son maître. La soudaineté de la volte-face du souverain surprit et désarçonna grandement les patriotes. Néanmoins, elle n'était qu'un simple exemple de l'extrême faiblesse de caractère du prélat. Ce marivaudage avec la Cour de Vienne n'avait pas été sans alarmer vivement le Cabinet de Versailles. Aussi, afin de contrecarrer de manière définitive l'influence de l'Autriche, Louis XV proposa à « son cher cousin » de signer un traité de subsides. L'état catastrophique de ses finances ne permit pas au cardinal de Bavière de refuser de donner une suite plus que favorable à cette requête. Et de conclure, le 26 mai 1753, une alliance qui inféodait littéralement le Pays de Liège. En échange d'une allocation annuelle de 100.000 florins, Jean-Théodore abandonnait aux mains de la France le destin de sa principauté. Cet assujettissement du Pays de Liège à sa grande voisine du Sud fut très mal ressenti par l'ensemble de la population et suscita la colère d'une grande partie du Chapitre. D'ailleurs, les patriotes n'allaient pas manquer de tirer parti de ce ressentiment général pour poursuivre leur œuvre de revivification politique³³.

Une confirmation de cette détermination, le refus le 27 janvier 1753 de passer les impôts devant l'indolence des nouveaux bourgmestres à mener plus avant l'action réformatrice entreprise. Ces multiples dissensions parvinrent aux oreilles du cardinal de Bavière qui, soucieux de donner la preuve de sa décision à gouverner par lui-même, établit le 9 février suivant une Jointe pour régler le conflit. Le 8 mars une nouvelle ordonnance, relative à l'administration de la Cité, était promulguée. L'intervention de citoyens dans l'élaboration d'un règlement pour la gestion de la capitale venait enfin de se réaliser. Cette révolution avait pu se produire car un parti « porté par l'amour de la patrie » s'était constitué pour délivrer le pays de l'emprise de la France et de ses créatures. Mais cet ensemble de réformes était loin d'être du goût de la nouvelle magistrature qui s'empessa d'adresser au prince-évêque une remontrance pour dénoncer l'inanité de certaines clauses et l'anticonstitutionnalité d'un grand nombre d'articles. Et de réclamer, sinon l'abrogation, du moins la surséance du nouveau règlement. Les ennemis de la veille, Horion, Breidbach et la

³³ A.A.E., *Liège, suppt*, 9, 195r°, « système pour l'Etat de Liège », s.d.[septembre 1753], orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 600, 15.XI.1753 ; 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 17.XI.1753, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.272-274 ; S. CARNOT, *o.c.*, p.58 ; P. DOYON, *Marie-Louis d'Escorche...*, *R.H.D.*, 37, p.95-96 .

Sedlnitzki, allaient contribuer dans une large mesure à la réussite de ce travail de sape tandis que la faiblesse de caractère légendaire du cardinal de Bavière devait réduire à néant cette volonté réformatrice. Déçus par un prince qui n'avait pas répondu à leur attente, déroutés par le retour en grâce du grand maître et ébranlés par la hargne vouée à l'ordonnance du 8 mars 1753, les patriotes n'allaient pas pour autant s'avouer vaincus. Et de tourner leurs regards vers Bruxelles où le comte de Cobenzl, le nouveau ministre plénipotentiaire, venait de prendre ses fonctions. Aux yeux de l'opposition, Vienne devenait la seule espérance. Mais dans l'immédiat, il s'agissait de porter à la tête de la Cité son mentor, Jean-Théodore Gontier, le seul homme capable de poursuivre victorieusement la lutte. Pour le parti patriotique, l'automne 1753 allait s'avérer décisif !

Dans leur combat, les « bien-intentionnés » devaient se heurter à la fois à la sourde hostilité du premier ministre et à la vive opposition d'une large frange du Magistrat et du Chapitre, suite à leur résolution d'exercer dorénavant un droit de contrôle sur la gestion des deniers de la Cité et leur intention d'abolir le principe de la vénalité des offices. Et de fait, ce qui dérangeait les réactionnaires, n'était rien d'autre que l'esprit progressiste de la nouvelle ordonnance. Pour eux, il ne pouvait être le moins du monde question de toucher au sacro-saint règlement de 1684. Afin de contrer plus sûrement l'opposition, le Magistrat sollicita, vu l'imminence de la rénovation du Conseil de la Cité, le concours du Chapitre pour obtenir du prince-évêque non plus la surséance de l'édit incriminé mais l'interdiction pour les nouveaux élus de prêter serment d'en observer les clauses aussi longtemps que le texte ne serait pas amendé. Le souverain acquiesça sans peine à cette requête. Le scrutin du 23 septembre 1753 ne fut guère favorable aux « bien-intentionnés » mais ce coup du sort ne devait guère les désarmer. D'autre part, au lendemain de la rénovation magistrale, le grand maître et ses partisans s'attelèrent à l'examen du texte litigieux. L'issue de cette révision ne faisait pas de doute. Dans le même temps, les patriotes, conscients que le cardinal de Bavière, créature faible et versatile, ne se dégagerait jamais de l'emprise de son favori et de l'influence de la France sans la certitude d'un soutien de l'Autriche, s'efforçaient de rallier le comte de Cobenzl à leur cause. Mais nullement assurés de cet appui extérieur, ils cherchaient également à se concilier les bonnes grâces des proches de l'entourage de Jean-Théodore, sa maîtresse en

particulier, et à créer au sein du Chapitre un contre parti dirigé par le comte Louis-Ignace-Bonaventure de Rougrave, le seul homme capable de tenir tête au comte de Horion. Malgré la vigueur et la multiplicité de leurs attaques, les « horionistes » n'étaient pas toujours, en cette fin d'année 1753, parvenus à avoir raison du règlement du 8 mars. Deux clans s'affrontaient : le Chapitre, défenseur de l'abrogation et les « bien intentionnés », partisans d'une confirmation impériale. La lutte d'influence entre les deux factions resta longtemps indécise. Mais sous l'impulsion du proche entourage du cardinal de Bavière, la tendance conservatrice finit par l'emporter. Le 30 mars 1754, une ordonnance princière sanctionna la révocation de l'édit du 8 mars. Cette décision sonnait le glas du parti « formé pour l'amour de la liberté ». Le crédit de la Sedlnitzki et de quelques favoris avait suffi à annihiler tous les efforts des patriotes³⁴.

Pendant que sévissait toute cette agitation, un autre scandale dont les retombées allaient avoir un retentissement considérable sur l'opinion publique, secouait à nouveau la principauté. Afin de faire face au désordre financier que connaissait le Pays de liège depuis la fin de la guerre, le cardinal de Bavière avait entrepris de frapper de nouvelles espèces. Mais très vite, cette monnaie fut décriée. D'ailleurs le caractère illégal et clandestin de ces émissions successives avait poussé le Chapitre, aiguillonné du reste par les chanoines « patriotes », à dénoncer le mauvais aloi des nouvelles pièces et la duplicité des principaux auteurs de ce monnayage, parmi lesquels figuraient, entre autres, le grand maître et l'inspecteur de la monnaie, le baron de Bierset. La rumeur colportait qu'ils auraient gagné plus d'un demi-million de livres sur la frappe des nouvelles espèces. De quoi laisser rêveur ! Si ces révélations alarmèrent vivement Jean-Théodore et affectèrent profondément son premier ministre, elles ne les incitèrent guère à mettre un terme à la frappe des monnaies incriminées. Cette attitude, pour le moins surprenante, provoqua une vive effervescence au sein de la capitale. Les milieux d'affaires s'interrogeaient de plus en plus sur l'opportunité d'une action. Et de fait, cinq des principaux marchands de la Cité, enhardis par la résolution de l'assemblée capitulaire, se résolurent à présenter

³⁴A.G.R., S.E.G., 1062, 228v°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 28.XII.1754, orig. ; 1206, 380r°, Roderique à Cobenzl, Cologne, 27.XI.1753, orig. ; *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 9.VIII.1754, orig. ; 2193, Pergen à Hetzler, Mayence, 25.I.1754, orig.

aux États, le 1^{er} février 1753, un mémoire lourd d'accusations. L'opposition n'était pas étrangère à cette initiative. Elle entendait bien tirer parti de la dénonciation de ces malversations pour monter les esprits contre le favori du prince et ses acolytes et rallier à leur cause la bourgeoisie commerçante. Cette démarche dépassa ses espérances. En effet, la fermentation gagnait chaque jour de plus en plus de terrain à la grande satisfaction des « bien intentionnés ». Mais cette euphorie allait être de courte durée car les trois ordres du pays, effrayés par le contenu du factum, s'empressèrent de le déférer à la connaissance du prince-évêque. Outré et indigné par ce libelle, celui-ci ordonna aussitôt à son grand mayeur d'agir criminellement contre les séditeux et plus particulièrement à l'égard de l'avocat Lerond, le principal fauteur de tous ces troubles. La rigueur et la soudaineté de la réaction du cardinal de Bavière ainsi que l'extrême gravité de la situation déterminèrent les patriotes à recourir au juge suprême de l'Empire : l'empereur. Par cette démarche, ils espéraient obtenir du monarque l'envoi d'une commission impériale à Liège, chargée d'enquêter sur « l'affaire des monnaies ³⁵».

Le Cabinet de Versailles n'était pas resté indifférent à toute cette ébullition. Pour lui, il ne faisait pas de doute que toute cette agitation allait offrir à l'empereur une occasion unique de battre en brèche l'influence de la France dans la principauté. Et d'inviter son résident, Durand d'Aubigny, d'engager le prince-évêque à se débarrasser des principaux meneurs. A Bruxelles, le ministre plénipotentiaire ne pouvait que se réjouir de la tournure des événements. Pourtant, dans la capitale principautaire, la situation restait grave et préoccupante. Aussi, les patriotes jugèrent-ils opportun, le 8 mars 1754, de déférer leur cause devant le Conseil aulique. Leur sort dépendait désormais de la sollicitude de l'empereur. Bien leur en prit car, le 20 mars, François I enjoignit au cardinal de Bavière de cesser incontinent son monnayage et de surseoir à toute poursuite criminelle. Pour le prélat et son entourage, une seule solution s'offrait à eux : l'évocation des privilèges de *non evocando* et de *non appellando*. Cependant, la réussite de ce projet nécessitait d'obtenir du Chapitre et des États la certitude de leur engagement à défendre les

³⁵En septembre 1753, la Sedlnitzki avait confié à l'épouse de Durand d'Aubigny « qu'il se tramoit une intrigue contre M. le cardinal de Bavière et son ministre, laquelle éclateroit au mois de février qui est l'époque de l'affaire de la monnoye ». A.A.E., *Liège*, 47, 290v^o-291r^o, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 12 .V.1754, orig. ; A.G.R., *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 15, 25.X.1754, originaux ; J. LEJEUNE, *La principauté de Liège*, p.165.

libertés du Pays de Liège. A sa grande stupéfaction, non seulement les corps constitués refusèrent de suivre le souverain dans cette voie mais ils réclamèrent à leur tour la cessation des actions en justice. Jean-Théodore fut contraint de s'incliner d'autant que le texte du *conclusum* impérial interdisant toute poursuite, venait d'être notifié au Conseil privé. Ainsi, en fin de compte, la détermination des États et la pression du Conseil aulique avaient amené le prince-évêque à devoir céder³⁶.

Terrible fut la colère du cardinal de Bavière à l'égard de ses favoris suite à la semonce impériale. Grands aussi le mécontentement et la fureur de la population. De plus en plus, les observateurs redoutaient un débordement de violence. Face à cette situation plus qu'explosive, le résident de France, pleinement pénétré de la gravité de l'heure, s'efforça d'amener le prince-évêque à mettre un terme à toutes ces turbulences dans les plus brefs délais. Pour lui, l'éloignement des deux Rougrave et le rappel de son homologue britannique, Georges Cressener, le responsable de toute cette confusion, s'imposaient absolument. Si, assurément, le souverain ne demandait qu'à sévir avec une extrême rigueur contre les factieux, force fut cependant au prélat, vu les circonstances, de suivre la voie de la légalité et de donner suite aux injonctions de l'empereur. Afin de sortir de l'impasse, Jean-Théodore se tourna vers la Diète mais en vain, l'assemblée se déclarant incompétente en la matière. Sur ces entrefaites, le Conseil aulique délivra le 31 mai un second rescrit. Mais, au lieu de laisser les mains libres au souverain, le *conclusum* accordait aux commerçants liégeois un délai de deux mois pour répondre aux dénégations du prince-évêque. Cette résolution de l'empereur encouragea les « bien intentionnés » à réclamer l'envoi d'une commission impériale dans la capitale liégeoise, chargée de se prononcer dans « l'affaire des monnaies » et de réformer les nombreux abus du gouvernement de la principauté. Mais la Cour de Vienne ne paraissait guère pressée d'embrasser ce parti. Pourtant, la situation était plus que propice à la concrétisation de ce dessein. En effet, les Rougrave se maintenaient en dépit des attaques du résident français et Cressener restait en place malgré les plaintes réitérées du cardinal de Bavière. Complètement désarmé, le prélat ne savait plus quel parti adopter. Son désarroi était tellement grand qu'il ne put

³⁶ A.G.R., S.E.G., 1133, 146r°, mémoire de Gontier à Cobenzl, s.l.s.d.[1754], orig. ; A.R.A., S.G., *Duitsland*, 6456, van Til aux Etats-Généraux, Cologne, 8.IV.1754, orig.

s'empêcher de reprocher à son premier ministre de l'avoir entraîné dans une aventure aussi malencontreuse.

Mais la vive réaction d'Aubigny et les libéralités de son maître eurent vite raison de l'émoi du prince et de son entourage. En effet, à force de persévérance et de ténacité, le résident finit par l'amener à se départir de sa mollesse et à se comporter en souverain. Et le 4 décembre 1754, huit mois après en avoir exprimé l'intention, Jean-Théodore se décidait enfin à s'adresser au directoire du Cercle de Westphalie. Le cardinal attendait beaucoup de cette intercession. Et de fait, elle allait se révéler des plus bénéfiques. Du côté de l'opposition, le silence du Conseil aulique ne manquait pas d'inquiéter. Pour les patriotes, en effet, la situation se dégradait chaque jour davantage. La solidarité des marchands et des banquiers, naguère si affirmée, commençait à s'effriter dangereusement. Par bonheur, Gontier dépêché depuis peu dans la capitale habsbourgeoise, était porteur de bonnes nouvelles de nature à ranimer leur combativité et à galvaniser leur moral : le président du tribunal impérial lui avait affirmé que l'affaire serait conclue avant Noël. Ainsi, assez paradoxalement en cette fin d'année 1754, chacune des deux parties se prenait à espérer une issue favorable³⁷.

Désireux de presser le cours de la procédure engagée au suprême dicastère, le cardinal de Bavière se détermina à dépêcher à Vienne une délégation composée du baron de Bierset et du secrétaire du Conseil privé, Jean-Louis Chestret. En outre, fermement résolu à ne plus ménager les factieux, il se décida à congédier de ses conseils ses ennemis et à accélérer le rappel de Georges Cressener. Les émissaires liégeois arrivèrent dans la capitale autrichienne dans la première quinzaine de février 1755. Leur mission consistait à débouter les marchands séditieux de leur appel. Le prélat ne doutait pas un seul instant du succès de son ambassade d'autant que les princes-directeurs du Cercle de Westphalie l'avaient assuré de leur appui inconditionnel. L'ampleur de l'offensive diplomatique aurait dû engager l'empereur à se prononcer promptement dans le procès en cours. Mais le monarque restait

³⁷ A.G.R., *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 3.X.1754, orig. ; S.E.G., 1133, mémoire de Gontier à Cobenzl, s.l.s.d.[1754], orig. ; 1152, 256r°, Jacqu emotte à Cobenzl, Cologne, 11.X.1754, orig.

désespérément silencieux, au grand dam de l'opposition qui redoutait de plus en plus de s'attirer l'opprobre de la population. A Vienne, en ce début d'année 1755, le vent paraissait tourner en faveur du souverain. En effet, ses députés avaient reçu un accueil plus que cordial de la part de Marie-Thérèse et le Conseil aulique paraissait de plus en plus enclin à convenir de son incompétence en matière monétaire. Cependant, une ombre subsistait au tableau : les juges ne semblaient guère disposés à reconnaître le bien-fondé de l'action criminelle entreprise contre les marchands séditieux. Sur place, Gontier se devait de contre-attaquer. Et de réfuter avec force les allégations de ses adversaires et plus particulièrement la thèse de l'incompétence du tribunal aulique. Le 12 mars, la sentence tomba enfin. L'empereur cassait et annulait les poursuites engagées contre les factieux et enjoignait au Chapitre de lui faire parvenir de plus amples informations sur leur conduite dans la frappe des nouvelles espèces. Le rescrit impérial fut très mal accueilli par Jean-Théodore qui le considéra comme une inqualifiable rebuffade. Assez paradoxalement, les marchands furent particulièrement déçus par le jugement car les échevins n'étaient pas réprimandés. Bien plus, le grand maître et ses complices gardaient le bénéfice de leurs vols éhontés et les commerçants n'obtenaient qu'une satisfaction de principe. Le *conclusum* impérial fut seulement notifié au Chapitre le 26 avril. Désormais, le sort des séditieux et la réputation du prince se trouvaient entre les mains de l'auguste assemblée. Après bien des palabres et d'acribes discussions où « horionistes » et « patriotes » s'affrontèrent vivement, les capitulaires firent tenir leur réponse au suprême dicastère de l'Empire le 19 juin. Elle allait dans le sens souhaité par les marchands. Dans le même temps, le prince-évêque informait l'empereur qu'il avait mis un terme à l'action criminelle engagée contre ses sujets rebelles. Pourtant, cette cessation des poursuites ne clôturait pas pour autant le procès ; le tribunal avait encore à se prononcer sur la question monétaire proprement dite. L'affaire des monnaies allait encore se prolonger pendant près de deux ans sans connaître cependant de profonds rebondissements. Elle allait finir par sombrer dans l'oubli le plus complet et les ennemis de la veille par se réconcilier. Manque d'audace ou simple indifférence, l'Autriche venait de perdre une occasion unique de restaurer son influence dans la principauté et de s'opposer avec succès aux menées de la France³⁸.

³⁸ A.G.R., S.E.G., 1209, 283v°-284r°, Rougrave à Cobenzl, Liège, 12.VI .1755, orig. ; A.V., N.C., 248, 86v°-87r°;

Tandis que se déroulaient ces joutes judiciaires, une nouvelle affaire éclatait dans la capitale principautaire. Elle mettait aux prises le prince-évêque et un des deux bourgmestres nouvellement élus, Jean-Pierre Warnotte. Le conflit tirait son origine de la décision unilatérale de son collègue, prise en octobre 1754, de prier le cardinal de Bavière de restituer aux seuls bourgmestres la libre disposition des deniers de la Cité. Le prélat s'empressa de donner une suite favorable à cette requête par la promulgation de trois édits successifs. Warnotte, indigné par le caractère inique de cette résolution, refusa de se soumettre et, devant l'intransigeance du souverain, introduisit une plainte dans le plus grand secret au Conseil aulique. Toute cette effervescence au sein du Magistrat apparut aux « bien intentionnés » comme un don du ciel, comme une occasion unique d'inquiéter Jean-Théodore de Bavière sur un terrain qu'il exécrait, et de réclamer l'envoi d'une commission impériale dans la capitale mosane. La nouvelle de cette action récursoire plongea le prince dans un profond embarras et le tracassa furieusement. Dans un premier temps, il entreprit de rechercher un accommodement mais, face à l'irréductibilité du Magistrat, il réclama le concours des États pour condamner cet appel à l'Empire. A Vienne, pour les patriotes, la situation se présentait sous les plus favorables auspices. A peine introduit, le recours du Conseil régent connaissait une issue des plus encourageantes. En effet, le 19 décembre 1754, l'empereur enjoignait au cardinal de Bavière de suspendre incontinent l'exécution de ses ordonnances. Cette injonction fut très mal perçue par le prince et son entourage. Jean-Théodore s'efforça à nouveau de trouver un *modus vivendi* mais en vain. Warnotte n'entendait nullement céder. Et de poursuivre, en ce début de 1755, l'action intentée à Vienne. Puisque la voie de l'apaisement n'était plus possible, le prince se résolut à poursuivre le combat sur le plan juridique. A cette fin, il convoqua une vingtaine d'anciens bourgmestres afin de connaître leur point de vue sur la gestion des finances de la Cité. Ceux-ci attestèrent unanimement qu'en la matière, ils avaient toujours scrupuleusement observé le règlement de 1684. Grande fut la fureur du bourgmestre patriote à l'annonce de cette prise de position. Et de s'atteler sur-le-champ à la rédaction d'un mémoire dénonçant l'immixtion des anciens magistrats dans les affaires de la Cité. La profonde détermination de Warnotte ranima le courage de ses

Valenti à Oddi, Rome, 1.II.1755, copie.

partisans qui décidèrent de porter à la connaissance du Conseil aulique cette nouvelle atteinte à leurs prérogatives. Pourtant, ce regain de pugnacité ne devait guère rassurer les « bien-intentionnés ». En effet, les lenteurs de la justice impériale, jointes à la sempiternelle indécision de la Cour de Vienne, ne cessaient de provoquer chez les commerçants un désappointement de plus en plus manifeste et d'ébranler dans le même temps l'implacable fermeté du Magistrat. Ce fut dans ce climat de défaitisme qu'éclata au sein de la capitale liégeoise un nouveau scandale où la compromission du grand maître et de ses affidés était à nouveau dénoncée³⁹.

L'attaque émana, cette fois-ci, du comte de Ghistelle, chanoine de Saint-Lambert et sujet du roi-très-chrétien. Las des débordements de Jean-Théodore de Bavière et de sa servile inféodation à la couronne de France, le tréfoncier avait entrepris non seulement de dénoncer les malversations de Horion et de sa clique mais s'était également opposé de manière systématique aux entreprises du Cabinet de Versailles dans la principauté, au point d'apparaître comme un des meneurs de l'opposition ainsi qu'un chaud partisan de l'Autriche. Pourtant, ce n'était nullement un sentiment anti-français qui l'avait poussé à agir de la sorte mais uniquement son indicible répugnance à s'accorder avec le favori du prince. Aubigny fut invité à rappeler le rebelle à la raison mais sa démarche ne rencontra guère de succès. Bien au contraire ! D'accusé, Ghistelle devint accusateur. Et de dévoiler les turpitudes de Horion et de ses affidés. N'avaient-ils pas détourné plus d'un million de livres des indemnités accordées par le roi au Pays de Liège ? Quant au résident français non seulement il était complice du grand maître mais il s'adonnait pleinement au commerce du vin, activité bien peu compatible avec son caractère. Ces révélations inquiétèrent grandement le premier ministre de Jean-Théodore ainsi que ses comparses et eurent un profond retentissement dans le public et les milieux hostiles au comte de Horion. Ceux-ci n'allaient pas faire faute d'exploiter ce scandale qui tirait d'ailleurs ses origines de la remise des « argents de France ». Si à deux reprises, en 1750 et 1751, les arrérages de guerre versés par Louis XV avaient fait l'objet d'une répartition au sein de la population, celle-ci était loin d'avoir reçu les dédommagements auxquels elle avait légitimement droit. Aussi la divulgation au

³⁹ A.G.R., S.E.G., 1152, 282r°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 22.XI.1754, orig. ; A.V., N.C., 145, 296r°, Oddi à Valenti, Cologne, 23.II.1755, orig.

grand jour de toutes ces forfaitures ne manqua pas de faire naître dans le public une certaine suspicion à l'égard du cardinal de Bavière et de ses proches. Aussi le prélat se décida-t-il, dans ce climat de vive agitation et face à l'extrême désarroi du peuple, à faire procéder, le 28 juillet 1755, à une troisième et ultime distribution afin de rétablir sa réputation et de recouvrer tout son prestige. Cependant, la dénonciation de tout ce brigandage ne devait guère avoir les répercussions tant espérées. Certes, elle permit à Ghistelle de se tirer d'un bien mauvais pas mais elle ne provoqua pas la chute du grand maître. D'ailleurs, très rapidement, les « biens intentionnés » durent à leur grand regret reléguer cette affaire au second plan de leurs préoccupations pour faire porter tous leurs efforts sur les actions engagées à Vienne dont l'issue paraissait leur être de moins en moins favorable. En effet, les dernières informationnelles du prince-évêque présentées au Conseil aulique avaient fait bonne impression. Cette circonstance, jointe aux sempiternelles lenteurs du tribunal impérial ainsi qu'à l'immobilisme de la Cour de Vienne, ne cessait d'alarmer l'opposition. Ses appréhensions étaient plus que fondées. En effet, le 31 juillet 1755, le suprême dicastère de l'Empire rendait un jugement définitif dans l'affaire du Magistrat. Le verdict enjoignait aux bourgmestres et conseillers de la capitale de se soumettre à l'autorité du cardinal de Bavière. Force fut à l'édilité communale de s'incliner et de retirer sur le champ son action récursoire. En agissant de la sorte, elle ne fit que prévenir l'événement puisque la rénovation magistrale du 21 septembre suivant porta à la tête de la Cité deux bourgmestres totalement inféodés au prince-évêque. Ainsi d'un seul coup, étaient réduit à néant les efforts déployés par les patriotes depuis plus de deux ans. L'opposition avait vécu ; elle était belle et bien vaincue ⁴⁰!

Cette succession de défaites devait sonner le glas du parti patriotique. Fermement décidé à ne « plus ménager avec ces factieux », Jean-Théodore allait en ce début d'année 1755 frapper un grand coup. En effet, le 14 janvier, il remerciait les deux comtes de Rougrave. Le confesseur du prince, le père Demarne, et un de ses favoris, le baron de Bulow, devaient suivre les chanoines dans leur chute. Le premier, parce qu'il avait servi d'introduit aux séditeux, révélé au grand jour les

⁴⁰ A.G.R., S.E.G., 1152, 477r°, 525r°, 527v°-528r°, Jacquemotte à C obenzi, Cologne, 15.VII., 28, 31.X.1755, originaux ; A.A.E., Liège, 49, 121r°-122r°, mémoire de Ghistelle, s.l.s.d.[Liège, 24.II.1755], copie ; A.V., N.C., 45, p.12-13, Jacquet à Oddi, Liège, 13.X.1754, orig. ; 148, 172r°, Oddi à Valenti, Cologne, 2.XI.1755, orig.

agissements du grand maître et surtout dénoncé maintes fois l'ingérence de la France dans les affaires du pays ; le second, suite à son implication dans les différents événements qui venaient de secouer la capitale. L'annonce de cette série de disgrâces jeta la consternation dans les rangs des « bien-intentionnés ». Déçus dans leurs attentes par le Conseil aulique et trahis dans leurs espérances par l'Autriche, ils se trouvaient désormais gravement menacés dans leur devenir. Et pourtant les patriotes n'étaient pas au bout de leurs désillusions. Effectivement, le 7 avril 1755, après, il est vrai, plus d'une année de négociations houleuses, Georges Cressener recevait enfin l'ordre de ne pas prolonger davantage son séjour à la Cour de Liège. Le diplomate quitta sans la moindre tristesse la principauté le 2 août suivant. Mais au préalable, il avait pris soin de recommander à la bienveillante protection du comte de Cobenzl les patriotes les plus compromis comme Lerond, Gontier et Fabry. Avec le départ du résident britannique, la débâcle de l'opposition s'avérait complète. Pourtant, cette éclatante victoire ne détourna point le prince-évêque de son intention de gagner la Bavière. Les tracasseries du pouvoir, la précarité de sa santé, le vent de sédition et les tumultes répétés depuis plus de deux ans avaient eu raison de l'envie du souverain de prolonger davantage son séjour sur les bords de la Meuse. Profondément dégoûté, le cardinal quitta définitivement, sans l'ombre d'un regret, la principauté mosane le 14 avril pour se rendre dans ses évêchés allemands. Ainsi, s'achevait sur une note pour le moins surprenante – une quasi-fuite – un des épisodes les plus mouvementés du règne de Jean-Théodore de Bavière ⁴¹!

⁴¹ A.V., N.C., 147, 18v^o-19r^o, 32r^o-v^o, Oddi à Valenti, Cologne, 6, 13.IV.1755, originaux ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p.274-275.